

## Chiffres clés et principaux résultats de l'assurance belge en 2013

1. Introduction : l'assurance vie malmenée	2
2. Encaissements et parts de marché	3
2.1. Encaissements	
2.2. Parts de marché	
3. Produits financiers et placements	6
3.1. Analyse des placements	
3.2. Produits financiers et rendements des placements	
4. Commissions et frais	10
4.1. Frais de gestion et d'administration	
4.2. Commissions	
4.3. Ensemble des frais et commissions	
5. Rentabilité	13
5.1. Synthèse des comptes de résultats	
5.1.1. Compte technique non-vie	
5.1.2. Compte technique vie	
5.1.3. Compte non-technique	
5.2. Evolution des résultats comptables	
5.3. Rentabilité des fonds propres	
6. Solvabilité	20
6.1. Marge de solvabilité non-vie	
6.2. Marge de solvabilité vie	
6.3. Marge de solvabilité totale et corrigée	
6.4. Tests de résistance	
7. Evolution des principaux résultats	24
7.1. Assurance vie	
7.1.1. Individuelles à taux garanti (branche 21)	
7.1.2. Groupe à taux garanti (branche 21)	
7.1.3. Individuelle branche 23	
7.2. Assurance non-vie	
7.2.1. Accidents du travail (Loi de 1971)	
7.2.2. Incendie, accidents et risques divers (IARD)	
8. Analyse des principales branches IARD	42

# 1. Introduction

## L'assurance vie malmenée

Stable, l'assurance ? L'exercice 2013 donne à vrai dire un sentiment mitigé. Les assurances dommage sont en bonne santé, mais ce sont des marchés saturés. L'assurance de groupe progresse tant en collecte de primes qu'en volume de placements gérés pour le compte de futurs retraités. C'est évidemment de bon augure face au défi du vieillissement. Pourtant, cette formule est entravée par des objectifs de rendement inscrits dans une législation dépassée par les faits, qui risque de freiner les employeurs qui ne se seraient pas encore dotés d'un plan de pension, ou dont les plans seraient plutôt modestes.

Mais l'assurance vie individuelle, branche maîtresse du secteur, dévisse en raison non seulement d'un environnement financier défavorable, mais aussi en raison du coup de massue qu'a été le relèvement de la taxe sur les contrats. Le comble : les finances publiques n'en ont même pas tiré profit. Du coup, les provisions affectées à cette branche marquent le pas.

Pour autant, le volume de l'emploi reste stable, ce qui fait que les ratios de productivité se détériorent forcément.

Il faut une loupe pour apercevoir un bénéfice en assurance vie, ce qui fait prendre conscience du fait que la rentabilité tient à un fil, lié aux conditions d'un rétablissement des taux d'intérêt à la faveur d'une reprise économique.

Heureusement, les besoins de protection et de prévoyance sont intacts. L'assurance est une nécessité et une solution. Au nouveau gouvernement d'en saisir le potentiel.

*Wauthier Robyns*  
[cia@assuralia.be](mailto:cia@assuralia.be)

## 2. Encaissements et parts de marché

### 2.1. Encaissements

Belgique (*)	Encaissements en millions d'euros		Croissance nominale en %	
	2012	2013	2012/2011	2013/2012
Accidents, hors AT	401	416	-6,9%	3,7%
Accidents du Travail	1.132	1.147	5,7%	1,3%
Loi de 71	989	999	6,3%	1,0%
Loi de 67	143	148	1,9%	3,5%
Maladie	1.363	1.407	3,5%	3,2%
Automobile	3.537	3.579	1,9%	1,2%
Corps de véhicules	1.380	1.386	1,3%	0,4%
RC Automobile	2.157	2.193	2,3%	1,6%
Incendie	2.523	2.656	5,1%	5,3%
Habitations	1.602	1.697	6,7%	6,0%
Autres risques simples	467	493	4,8%	5,5%
Risques spéciaux	454	466	0,2%	2,8%
RC générale	846	873	6,1%	3,2%
Autres IARD	1.134	1.166	7,0%	2,8%
Transport	212	189	16,2%	-10,9%
Crédit-caution	166	174	3,9%	4,6%
Pertes pécuniaires diverses	131	139	-0,6%	6,3%
Protection juridique	411	440	5,6%	7,2%
Assistance	214	223	5,2%	4,2%
<b>Total non-vie</b>	<b>10.936</b>	<b>11.244</b>	<b>3,6%</b>	<b>2,8%</b>
Vie individuelle	16.377	11.083	16,1%	-32,3%
Taux garanti (branches 21-22)	11.247	8.146	-3,6%	-27,6%
Fonds d'investissements (branche 23)	4.886	2.663	121,7%	-45,5%
Opérations de capitalisation (branche 26)	244	274	8,0%	12,1%
Vie groupe	5.093	5.463	8,5%	7,3%
Taux garanti (branche 21)	4.995	5.363	8,7%	7,3%
Fonds d'investissements (branche 23)	98	100	-3,0%	2,4%
<b>Total vie</b>	<b>21.470</b>	<b>16.546</b>	<b>14,2%</b>	<b>-22,9%</b>
<b>Total non-vie et vie</b>	<b>32.406</b>	<b>27.789</b>	<b>10,4%</b>	<b>-14,2%</b>

(\*) Montants établis sur base d'un échantillon commun aux exercices 2012 et 2013.

Les chiffres de 2012 peuvent donc différer légèrement de ceux mentionnés lors de l'étude précédente.

Union Européenne (*)				
Total non-vie	415.862	416.765	1,1%	0,2%
Total vie	609.681	624.392	-1,2%	2,4%
<b>Total non-vie et vie</b>	<b>1.025.544</b>	<b>1.041.157</b>	<b>-0,3%</b>	<b>1,5%</b>

(\*) 27 des 28 Etats membres de l'UE (Données de la Lituanie non disponibles)  
2013: chiffres provisoires d'Insurance Europe

IARD : Incendie, accidents et risques divers

AT : Accidents du travail

Loi de 71 : Secteur privé

Loi de 67 : Secteur public

## Méthodologie

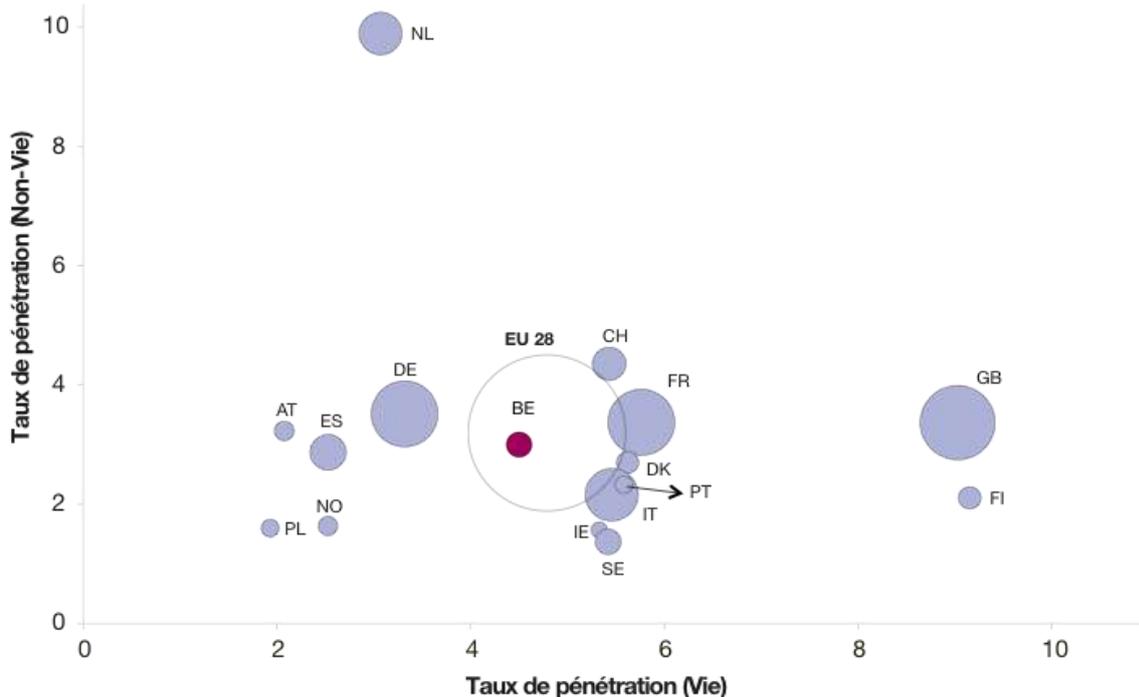
L'enquête Encaissements porte uniquement sur les opérations d'assurance directe en Belgique. L'assurance directe à l'étranger et la réassurance acceptée n'entrent donc pas en considération. Elle est réalisée à partir d'un échantillon commun aux années 2012 et 2013, représentant la quasi-totalité du marché belge de l'assurance, y compris des entreprises non-membres d'Assuralia et des succursales belges des établissements communautaires qui ne sont pas contrôlées par la BNB. En revanche, les opérations conclues dans notre pays en libre prestation de services à partir d'un autre pays membre de l'Espace économique européen ne sont pas reprises dans l'enquête.

## Chute brutale en assurance vie

L'année 2013 se caractérise par une baisse nominale de l'encaissement à concurrence de 14,2 % du volume global des affaires directes en Belgique, après la hausse de 10,4 % en 2012. L'encaissement atteint ainsi 27,8 milliards d'euros, contre 32,4 milliards un an plus tôt. En 2013, le volume total de primes retombe même à son niveau le plus bas depuis 2003. L'encaissement le plus élevé de ces dix dernières années a été observé en 2005 lorsqu'il a atteint près de 34 milliards d'euros.

L'explication de cette baisse brutale de l'encaissement en 2013 coule de source : la taxe sur la prime est passée au 1er janvier 2013 de 1,1 % à 2 % pour la majorité des produits d'assurance-vie individuelle. La hausse préalablement annoncée de cette taxe d'assurance a dopé les ventes à la fin de l'année 2012 et entraîné un recul de celles-ci en 2013.

### Taux de pénétration de l'assurance dans l'économie en Europe (2013) (Source: Insurance Europe)



## 2.2. Parts de marché

Position 2013	Variation de rang à l'égard de 2012	Groupe	Total	Total Non-Vie	Total Vie
1		AG Insurance	21,4	16,3	24,9
2	↑ 1	AXA	14,8	18,7	12,1
3	↑ 1	Ethias	9,7	11,3	8,6
4	↓ 2	KBC	8,7	8,3	9,0
5		Belfius	6,7	4,8	8,0
6		Allianz	5,4	5,3	5,4
7		P&V	5,3	6,2	4,7
8		Baloise	4,0	6,8	2,2
9		ERGO - DKV - DAS	3,8	4,8	3,1
10	↑ 1	Delta Lloyd	3,0	0,1	5,0
11	↓ 1	Argenta	2,2	1,0	3,0
12	↑ 1	Generali	1,9	1,9	2,0
13	↓ 1	ING	1,9	1,2	2,4
14	↑ 1	Fidea	1,2	1,7	0,9
15	↑ 1	Fédérale	1,2	1,8	0,8
		<b>Top 15</b>	<b>91,2</b>	<b>90,3</b>	<b>91,9</b>

## 3. Produits financiers et placements

### Méthodologie

Pour l'analyse des bilans et des résultats des entreprises, Assuralia se base sur les opérations conduites par les entreprises soumises au contrôle de la BNB (entreprises de droit belge et succursales belges d'établissements basés dans un pays hors de l'EEE).

Les succursales belges d'assureurs d'autres pays de l'Union Européenne ne sont donc pas reprises dans l'étude. Les activités des réassureurs pratiquant exclusivement la réassurance acceptée ne sont pas prises en compte, celles-ci n'étant pas soumises aux obligations de reporting à la BNB.

Sont reprises dans l'ensemble des opérations (vie et non-vie), les opérations d'assurance directe en Belgique et à l'étranger, ainsi que les opérations de réassurance acceptée.

Pour la cohérence de l'analyse, une distinction est chaque fois opérée entre les placements de la branche 23 et les autres placements. Les premiers sont en effet toujours évalués à leur valeur de marché et s'accompagnent d'écritures de « corrections de valeur » qu'il convient d'éliminer des autres produits financiers en vue d'une analyse correcte des rendements des placements non affectés à la branche 23.

Afin de mieux appréhender la rentabilité des entreprises sur une base annuelle, les rendements sont évalués sur la base des produits financiers au regard de la valeur de marché moyenne des placements auxquels ils se rapportent. On utilise la valeur de marché moyenne parce que la valeur comptable tend à surestimer la rentabilité des placements, puisqu'elle ne prend pas en compte les plus-values latentes.

#### 3.1. Analyse des placements

L'évaluation à leur valeur de marché de l'ensemble des placements hors branche 23 donne, pour fin 2013, un volume de 241,8 milliards d'euros, contre 241,4 milliards d'euros fin 2012 (+0,2 %). Au cours de la même période, leur valeur comptable a progressé de 218,1 milliards d'euros à 223,1 milliards d'euros (+2,3 %).

Les plus-values latentes observées restent élevées. Aux 23,3 milliards d'euros de plus-values latentes observées fin 2012 succèdent 18,7 milliards d'euros de plus-values latentes fin 2013. Cette baisse des plus-values latentes (-4,6 milliards d'euros) concerne presque intégralement les obligations et autres titres à revenu fixe. Fin 2013, les plus-values latentes obligataires s'élevaient à 14,1 milliards d'euros contre 20 milliards d'euros fin 2012. Cette diminution est due à la légère hausse des taux d'intérêt par rapport à 2012 et à l'augmentation des « spreads » principalement des obligations d'État belges.

La crise des dettes souveraines, qui s'est traduite par des différences considérables des spreads entre les taux longs de certains pays de la zone euro, souligne la fragilité des plus-values latentes obligataires.

En ce qui concerne les participations stratégiques, les plus-values latentes ont progressé de 1,2 milliard d'euros fin 2012 à 1,7 milliard d'euros fin 2013. Grâce à la poursuite de l'amélioration du climat boursier en 2013, les plus-values latentes des actions ont également augmenté. Fin 2013, elles s'élevaient à 1,3 milliard d'euros contre 0,7 milliard d'euros un an plus tôt.

Fin 2013, les entreprises affichaient des plus-values latentes relativement stables pour leurs terrains et constructions ainsi que les autres catégories de placements.

La composition des placements hors branche 23 a considérablement évolué entre fin 2006 et fin 2013. Le désinvestissement en actions, observé à partir de 2005, s'explique en partie par la perspective des futures dispositions prudentielles « Solvabilité II » qui imposent la mobilisation d'importants capitaux de solvabilité pour les placements en actions. En outre, la crise financière de ces dernières années s'est traduite par une réallocation stratégique du portefeuille de titres des assureurs en faveur des obligations.

<b>Evolution et ventilation des placements hors branche 23</b> (en millions d'euros)								
<b>Valeur de marché</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
Terrains et constructions	3.791	4.222	4.247	4.156	4.095	4.184	4.425	4.247
Participations	11.612	13.269	13.859	15.888	15.059	13.965	14.484	15.858
Actions, parts et autres titres à revenu variable	24.041	23.309	11.419	11.615	12.704	9.295	9.739	12.785
Obligations et autres titres à revenu fixe	116.561	125.560	135.575	153.465	165.078	172.047	193.112	185.671
Prêts hypothécaires, créances, dépôts et autres placements	11.575	12.099	18.129	14.621	14.516	17.144	19.642	23.274
<b>TOTAL</b>	<b>167.580</b>	<b>178.459</b>	<b>183.229</b>	<b>199.745</b>	<b>211.452</b>	<b>216.635</b>	<b>241.402</b>	<b>241.835</b>

<b>Evolution et ventilation des placements de la branche 23</b> (en millions d'euros)								
<b>Valeur de marché</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
Terrains et constructions	0	170	0	0	0	0	0	0
Participations	3	3	0	0	0	0	0	22
Actions, parts et autres titres à revenu variable	21.176	18.894	13.206	14.273	14.493	13.877	13.013	14.742
Obligations et autres titres à revenu fixe	3.834	4.633	4.206	3.925	4.030	3.546	9.008	10.676
Prêts hypothécaires, créances, dépôts et autres placements	397	681	511	626	633	618	1.070	715
<b>TOTAL</b>	<b>25.410</b>	<b>24.381</b>	<b>17.923</b>	<b>18.824</b>	<b>19.156</b>	<b>18.041</b>	<b>23.091</b>	<b>26.155</b>

### 3.2. Produits financiers et rendements des placements

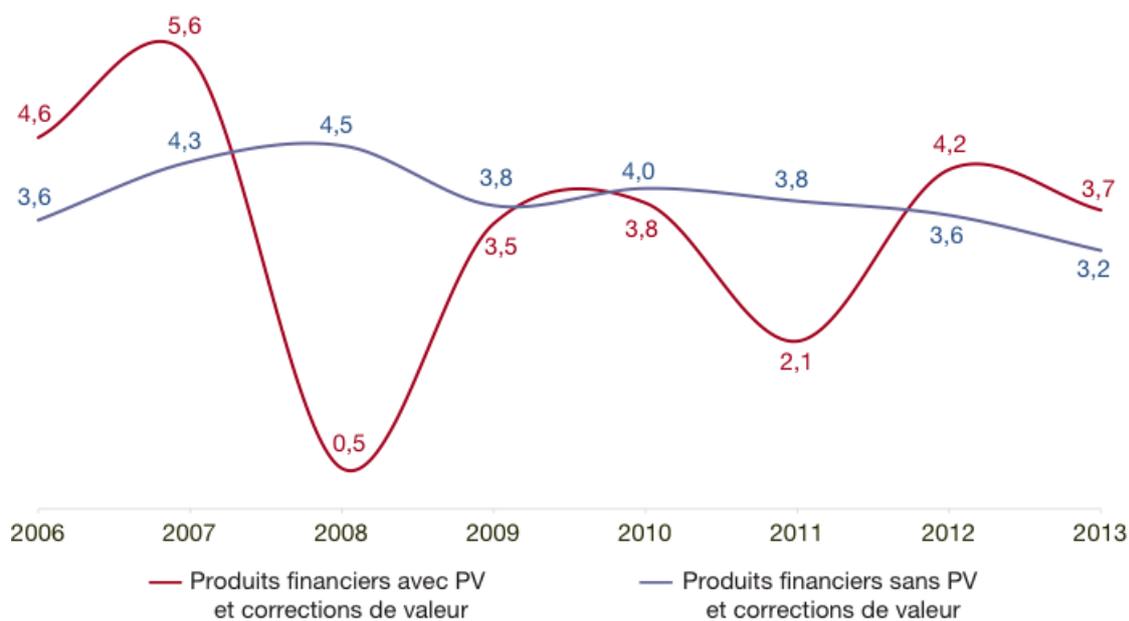
Après un recul à 2,1 % en 2011, le rendement global des placements avec plus-values et corrections de valeur affichait à nouveau une croissance à 4,2 % en 2012, soit son niveau le plus élevé depuis 2007. En 2013, le rendement global des placements avec plus-values et corrections de valeur a chuté à 3,7 %, retombant ainsi au niveau des années 2009 et 2010.

L'écart entre les rendements avant et après plus-values et corrections de valeur reste positif également en 2013. Si la faiblesse des taux d'intérêt se poursuit au cours des prochaines années, cette situation positive pourrait perdurer. Une forte hausse des taux d'intérêt entraînerait par contre une baisse des marchés obligataires et par conséquent des réductions de valeur qui pèseraient sur les résultats des entreprises.

Malgré le fait que l'écart entre les rendements avant et après plus-values et corrections de valeur soit également positif en 2013, les rendements restent sous la barre des 4 %, ce qui est inférieur aux résultats moyens des années ayant précédé la crise financière de 2008.

#### Produits financiers / Placements en moyenne des valeurs de marché

(en %, hors branche 23)



PV : plus-value

<b>Placements hors branche 23: Produits financiers nets (en millions d'euros)</b>								
	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
Obligations	4.073	4.699	5.488	5.952	6.193	6.202	6.380	6.658
Actions	1.867	2.138	-6.731	-216	-80	-3.486	1.635	1.137
Participations	676	2.016	1.064	400	905	914	682	178
Terrains et constructions	329	261	310	297	342	372	337	377
Autres (dont PH, créances et dépôts)	498	561	740	283	430	442	592	676
<b>Ensemble des placements</b>	<b>7.442</b>	<b>9.676</b>	<b>871</b>	<b>6.716</b>	<b>7.790</b>	<b>4.444</b>	<b>9.625</b>	<b>9.025</b>

PH : prêts hypothécaires

Les produits financiers nets des obligations ont progressé de 6,4 milliards d'euros fin 2012 à 6,7 milliards d'euros fin 2013. Le rendement global des obligations s'est maintenu à 3,5 %. Ce chiffre doit être relativisé. En raison de la hausse sensible des plus-values latentes sur les obligations, la valeur de marché moyenne des placements a fortement augmenté. La progression des produits financiers est toutefois moins forte étant donné que les plus-values sur les obligations ne sont pas toujours réalisées. Par conséquent, le rendement sur les obligations évalué à valeur de marché reste stable en 2013.

<b>Placements hors branche 23: Rendements financiers nets (en % de la moyenne de la valeur de marché des placements)</b>								
	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
Obligations	3,6	3,9	4,2	4,2	3,9	3,7	3,5	3,5
Actions	8,3	9,0	-38,4	-1,9	-0,7	-31,5	17,0	10,1
Participations	6,4	16,2	7,8	2,7	5,9	6,3	4,8	1,2
Terrains et constructions	8,8	6,5	7,3	7,1	8,3	9,0	7,8	8,7
Autres (dont PH, créances et dépôts)	4,3	4,8	5,0	1,7	3,0	2,8	3,2	3,2
<b>Ensemble des placements</b>	<b>4,6</b>	<b>5,6</b>	<b>0,5</b>	<b>3,5</b>	<b>3,8</b>	<b>2,1</b>	<b>4,2</b>	<b>3,7</b>

## 4. Commissions et frais

### 4.1. Frais de gestion et d'administration

Les comptes annuels procèdent à une double ventilation des frais généraux, qui s'établissent en 2013 à 3,6 milliards d'euros, contre 3,5 milliards en 2012. La part des frais de personnel dans l'ensemble des frais généraux fléchit légèrement, passant de 56,9 % du total en 2012 à 56,8 % en 2013.

#### Ventilation des frais de gestion et d'administration en 2013 (avec 2012 pour la comparaison)

(en millions d'euros)

Par destination	2013			2012	
	Comptes techniques		Compte non-technique	Total	
	Non-Vie	Vie			Total
Frais de gestion liés à l'acquisition	676	293	-	969	947
Frais internes de gestion de sinistres	785	103	-	887	840
Frais d'administration	963	592	-	1.556	1.531
Frais de gestion des placements	37	129	13	179	169
<b>Total</b>	<b>2.461</b>	<b>1.116</b>	<b>13</b>	<b>3.591</b>	<b>3.487</b>
Par nature					
Personnel	-	-	-	2.040	1.986
Autres charges d'exploitation	-	-	-	1.551	1.502
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3.591</b>	<b>3.487</b>

### 4.2. Commissions

L'ensemble des commissions aux intermédiaires atteint 2.891 millions d'euros en 2013, soit 34 millions d'euros de plus qu'en 2012 (+1,2 %). Le total des primes acquises baisse de 13,2 % par rapport à 2012. La part des commissions dans les primes acquises augmente de ce fait de 8,5 % en 2012 à 9,9 % en 2013.

Pour l'IARD (Incendie, accidents et risques divers), les accidents du travail Loi de 1971 (concernant les travailleurs du secteur privé), la vie groupe et les affaires directes à l'étranger, le ratio de commissionnement de 2013 est comparable à celui de 2012. Il augmente pour la vie individuelle. En vie, les commissions sont toutefois octroyées sur la base non seulement de la nouvelle production mais aussi du portefeuille, ce qui explique la baisse limitée du montant absolu des commissions en 2013.

### Primes et commissions (en millions d'euros)

	Primes acquises		Commissions		Rapport (en %)	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013
IARD (*)	9.195	9.486	1.503	1.559	16,3	16,4
AT Loi de 71 (*)	992	999	66	66	6,7	6,6
Vie individuelle br. 21-22-26 (*)	11.172	8.081	736	707	6,6	8,8
Vie individuelle br. 23 (*)	4.628	2.605	136	126	2,9	4,8
Vie groupe br. 21/23 (*)	5.075	5.448	75	78	1,5	1,4
Affaires directes à l'étranger (Non-vie)	1.543	1.573	162	164	10,5	10,4
Affaires directes à l'étranger (Vie)	137	108	14	11	10,5	10,2
<b>Ensemble des opérations (**)</b>	<b>33.804</b>	<b>29.354</b>	<b>2.857</b>	<b>2.891</b>	<b>8,5</b>	<b>9,9</b>

(\*) Affaires directes en Belgique

(\*\*) Y compris affaires à l'étranger et réassurance acceptée

#### 4.3. Ensemble des frais et commissions

Au cours de la période 2008-2011, les ratios de frais et de commissionnement tournaient autour de 19 % des primes acquises, contre quelque 17,5 % en 2006 et 2007. Alors que les frais de personnel et autres charges d'exploitation relatifs sont demeurés relativement stables au cours de la période 2008-2011, les commissions relatives ont augmenté légèrement.

De 2012 à 2013, les augmentations en valeur absolue des frais de personnel (+2,7 % à 1.986 millions d'euros), des autres charges d'exploitation (+ 3,3 % à 1.551 millions d'euros) et des commissions (+1,2 % à 2.891 millions d'euros) sont restées limitées. Les primes acquises baissent toutefois de 13,2 % en 2013. De ce fait, les commissions et frais relatifs sont en proportion nettement plus élevés que les années précédentes. En 2013, les ratios de frais et de commissionnement s'élèvent à 22,1 %, soit 3,3 points de pourcentage de plus qu'en 2012 et le niveau le plus élevé de la période observée.

#### Evolution des frais et commissions pour l'ensemble des activités (en % des primes acquises)

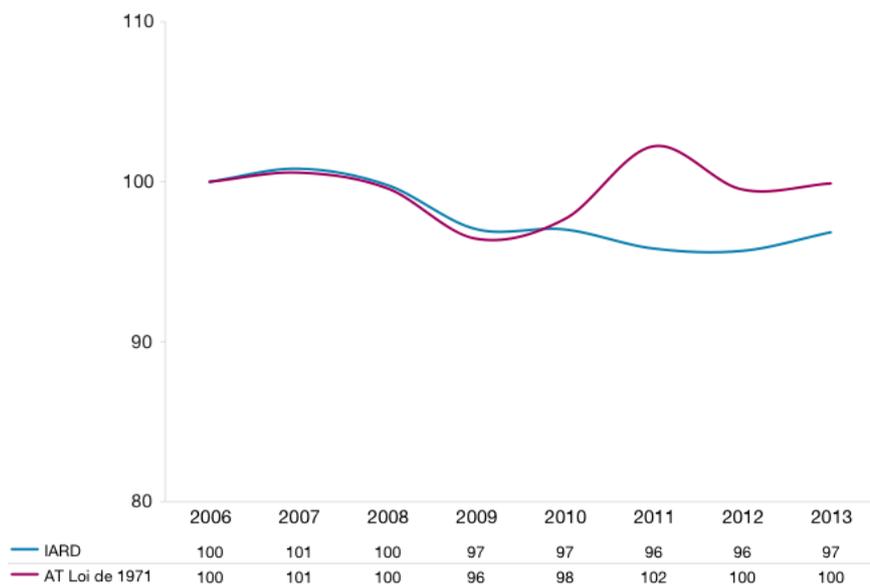
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Commissions	7,3	7,5	8,2	8,3	8,3	8,5	8,5	9,9
Frais de personnel	5,6	5,7	6,1	6,2	6,1	6,2	5,9	6,9
Autres charges d'exploitation	4,3	4,4	4,8	4,3	4,5	4,7	4,4	5,3
Commissions et frais généraux	17,2	17,6	19,1	18,8	18,9	19,4	18,8	22,1

Il ressort des deux graphiques suivants que, depuis 2006, la remontée du niveau global des commissions et frais apparaît le plus nettement pour les opérations d'assurance-vie individuelle, tant pour les assurances individuelles à taux garanti que pour l'assurance individuelle de la branche 23.

Pour les opérations d'assurance-vie individuelle de la branche 23, les fluctuations sont les plus fortes. Ces fluctuations sont dues principalement à la forte variation de l'encaissement.

La hausse marquante du poids relatif des commissions et frais en 2013 pour les opérations d'assurance-vie individuelle à taux garanti résulte également de la contraction importante du volume d'affaires en 2013 pour ces opérations.

### Evolution du poids relatif des commissions et des frais généraux (% des primes acquises, indice: 2006 = 100)



## 5. Rentabilité

### Méthodologie

Pour l'analyse des bilans et des résultats des entreprises, Assuralia se base sur les opérations conduites par les entreprises soumises au contrôle de la BNB (entreprises de droit belge et succursales belges d'établissements établis dans un pays hors de l'EEE).

Sont reprises dans l'ensemble des opérations (vie et non-vie), les opérations d'assurance directe en Belgique et à l'étranger, ainsi que les opérations de réassurance acceptée.

#### 5.1. Synthèse des comptes de résultats

Le compte de résultats se divise en trois parties distinctes : les comptes techniques non-vie et vie, ainsi que le compte non technique.

Les **comptes techniques** incluent tous les éléments techniques et financiers à rattacher directement aux activités d'assurance.

**Le compte non technique** reprend les autres postes, tels que les produits financiers sur fonds propres, les impôts sur le résultat ou les éléments exceptionnels, non directement imputables aux opérations d'assurance.

Les ratios de rentabilité technico-financière et ceux définis à partir du compte non technique sont exprimés, sauf mention contraire, en pourcentage de l'ensemble des primes acquises, non-vie (ou « dommage ») et vie. En 2013, le total des primes acquises pour l'ensemble des activités recule à 29,4 milliards d'euros, contre 33,8 milliards d'euros en 2012.

##### 5.1.1. Compte technique non-vie

Le **compte technique non-vie** inclut les affaires directes en Belgique (IARD et accidents du travail), les affaires directes à l'étranger et la réassurance acceptée. En 2013, le marché analysé porte sur un volume de primes acquises de 13,1 milliards d'euros pour l'ensemble de ces opérations, contre 12,7 milliards en 2012.

Le solde technico-financier net s'établit en 2013 à 1,149 milliard d'euros (contre 1,047 milliard d'euros en 2012), soit 8,8 % des primes acquises (contre 8,2 % en 2012). Le solde technico-financier net remonte ainsi progressivement vers son niveau d'avant la crise financière de 2008, lorsqu'il s'élevait à plus de 10 %.

##### 5.1.2. Compte technique vie

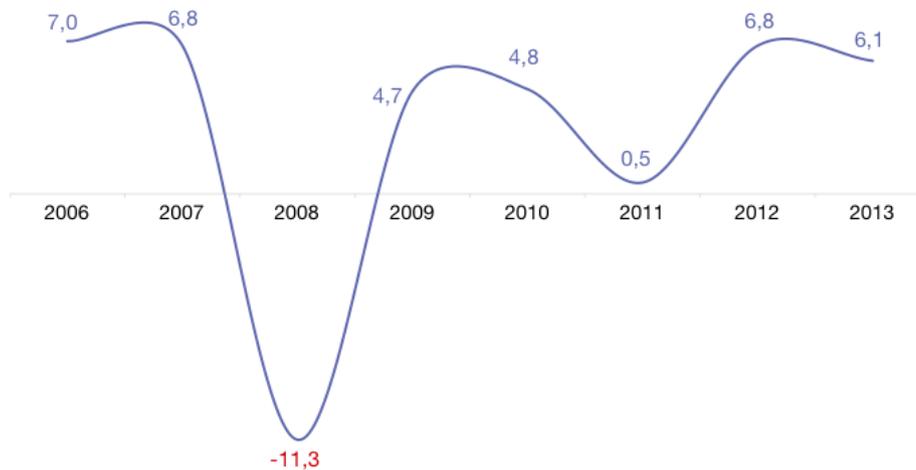
Le **compte technique vie** inclut l'ensemble des opérations vie en Belgique (vie individuelle et vie groupe, contrat principal et assurance complémentaire).

En 2013, le gouvernement a relevé de 1,1 % à 2 % la taxe sur les primes d'assurance-vie individuelle. L'impact de ce relèvement de la taxe sur les primes acquises ne s'est pas fait attendre. Les primes acquises pour les opérations vie ont reculé de 21,1 milliards d'euros en 2012 à 16,3 milliards d'euros en 2013 (-22,6 %).

Pour **l'ensemble des opérations d'assurance**, le marché affiche en 2013 un bénéfice de 1,79 milliard d'euros. Il s'agit d'une forte baisse par rapport à l'exercice 2012, lorsque ce même bénéfice atteignait 2,3 milliards d'euros.

**Ensemble des opérations: soldes technico-financiers nets**

(en % des primes acquises)



### 5.1.3. Non-technique

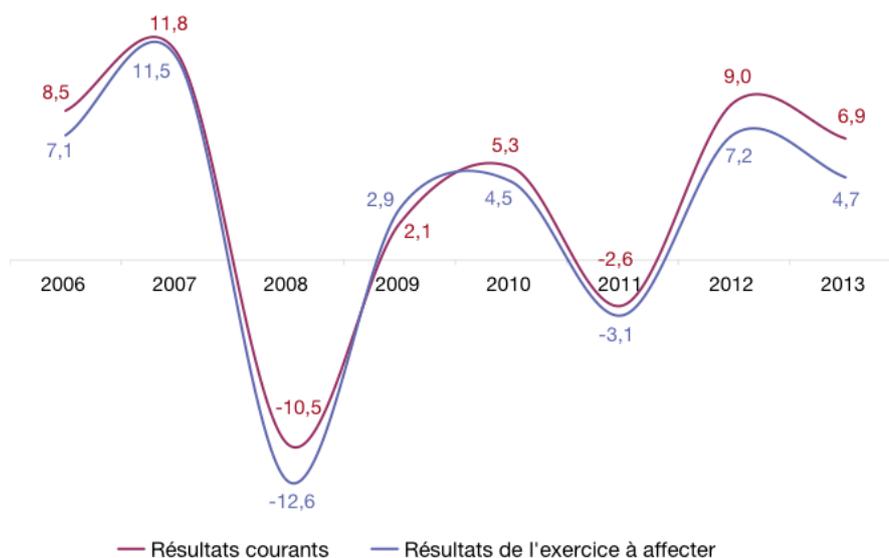
Le compte non technique reprend tous les autres postes du compte de résultats non directement imputables aux opérations d'assurance.

**Résultat courant** : soldes technico-financiers nets, augmentés du solde des produits financiers du compte non technique et du solde des autres produits et charges récurrents non liés à l'activité d'assurance.

Le résultat courant avant impôts a chuté de 3,04 milliards d'euros en 2012 à 2,03 milliards d'euros en 2013. En 2013, le résultat courant s'élève à 6,9 % des primes acquises.

**Résultat de l'exercice à affecter** : résultat courant, augmenté du solde des produits et charges non récurrents (produits et charges exceptionnels, impôts et transferts nets aux/des réserves immunisées).

**Résultats courants et résultats de l'exercice à affecter**  
(en % des primes acquises)



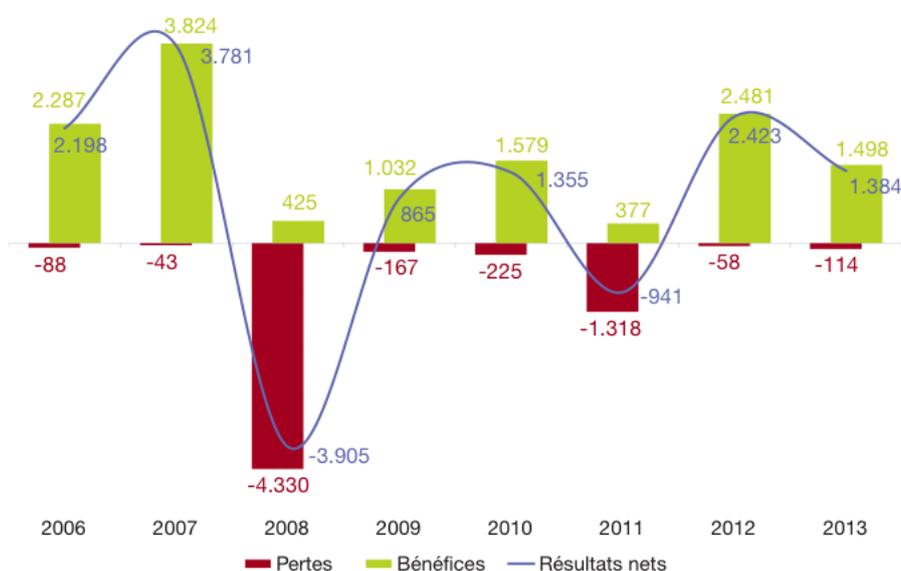
Le résultat à affecter de l'exercice affiche un bénéfice de 1,38 milliard d'euros en 2013 contre un bénéfice de 2,42 milliards d'euros en 2012. Le résultat à affecter s'établit en 2013 à 4,7 % des primes acquises.

L'écart entre le résultat courant (2,03 milliards d'euros) et le résultat à affecter s'élève à 648 millions d'euros et s'explique en 2013 pour l'essentiel par la charge des impôts de 564 millions d'euros (536 millions d'euros en 2012).

## 5.2. Evolution des résultats comptables

Les résultats comptables de 2013 sont comparables à ceux des années 2009 et 2010, mais ils sont inférieurs aux résultats de 2012. L'exercice 2013 s'est clôturé par un bénéfice net de 1,384 milliard d'euros, contre un bénéfice net de 2,423 milliards d'euros fin 2012. Le résultat positif affiché par le secteur en 2013 est le résultat d'un bénéfice cumulé de 1,498 milliard d'euros et d'une perte cumulée de 114 millions d'euros.

### Résultats de l'exercice à affecter (en millions d'euros)



### 5.3. Fonds propres et rentabilité

#### Évolution des fonds propres (en millions d'euros)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
"Comptable"								
31/12	12.513	13.951	15.347	17.589	17.392	16.598	17.217	17.441
Moyenne	11.872	13.232	14.649	16.468	17.491	16.995	16.908	17.329
"Valeur de marché"								
31/12	21.811	21.093	15.894	20.630	20.745	18.984	20.568	22.087
Moyenne	20.010	21.452	18.494	18.262	20.688	19.865	19.776	21.327
Valeur de marché (Base: moyenne 2006 = 100)	100%	107%	92%	91%	103%	99%	99%	107%

**Fonds propres comptables** : ensemble des capitaux propres et des fonds pour dotations futures, diminués des actifs incorporels et de la partie non appelée du capital.

**Fonds propres « valeur de marché »** : fonds propres comptables augmentés des plus-values latentes nettes autres qu'obligataires.

Les fonds propres « comptables », qui représentent 17,4 milliards d'euros fin 2013, sont en légère hausse par rapport à l'année précédente (17,2 milliards d'euros). Ils progressent ainsi de 39 % par rapport à fin 2006.

Cette évolution « favorable » sur le plan de la solvabilité des entreprises au cours des dernières années n'a été rendue possible que par les interventions massives des actionnaires, existants ou nouveaux, en vue de compenser les conséquences particulièrement négatives des résultats de 2008. En 2012 et 2013, les entreprises d'assurances ont en outre reporté au bilan une part importante du solde à affecter afin de répondre aux besoins réglementaires croissants de capitaux de solvabilité.

Fin 2013, les fonds propres exprimés « en valeur de marché », c'est-à-dire en intégrant aux fonds propres comptables l'ensemble des plus-values latentes non obligataires, sont supérieurs de 26,6 % aux fonds propres exprimés en valeur comptable. Il s'agit d'une augmentation par rapport à l'année précédente, lorsque ces plus-values latentes représentaient 19,5 % des fonds propres exprimés en valeur comptable. Cela s'explique par la hausse des plus-values latentes non obligataires à concurrence de 1,295 milliard d'euros.

Fin 2013, les fonds propres « en valeur de marché » représentent 224 % de la marge à constituer, contre 212 % fin 2012, 201 % fin 2011, 273 % fin 2004 et plus de 300 % fin 2001.

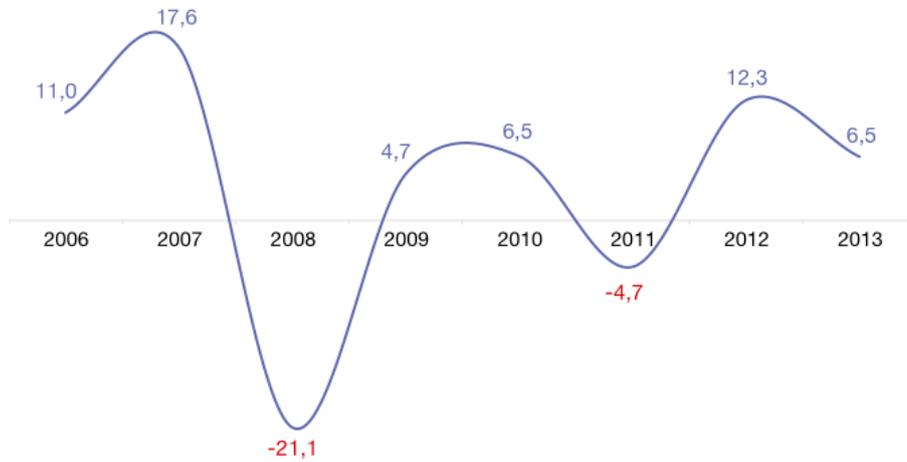
Le rendement sur fonds propres (RoE) est défini à l'aide de deux indicateurs distincts.

Le premier considère le rapport entre, d'une part, le résultat de l'exercice à affecter et, d'autre part, la valeur moyenne des fonds propres établis en valeur de marché.

En 2013, sur la base de cet indicateur, le RoE atteint 6,5 %, contre 12,3 % en 2012. La baisse du rendement s'explique essentiellement par la forte diminution des primes acquises au sein des activités vie (-4,8 milliards d'euros). Le RoE retombe ainsi à son niveau de l'année 2010.

### Rentabilité des fonds propres \*

(valeur de marché, en %)

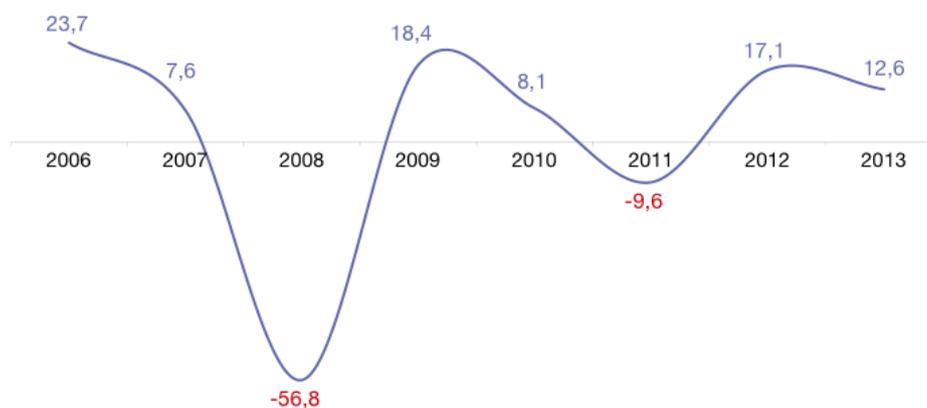


\* Résultat à affecter / Moyenne Fonds propres "Valeur Marché"

Ce phénomène est encore mieux reflété dans le deuxième indicateur, à savoir la « variation de la richesse nette » de l'entreprise entre le début et la fin de chaque exercice. Celle-ci est le ratio de la somme du résultat à affecter et de la variation des plus-values latentes admissibles sur la moyenne des fonds propres exprimés en valeur de marché. Le graphique illustre la plus grande variabilité des résultats mesurée sur cette seconde base.

Alors que la variation de la richesse nette s'élevait encore à -9,6 % en 2011, ce ratio remonte à 17,1 % en 2012 en raison du montant significatif des plus-values latentes admissibles (+ 1 milliard d'euros). Bien que les plus-values latentes non obligataires soient à nouveau en forte hausse en 2013 (+ 1,295 million d'euros), la rentabilité mesurée sur la base de ces critères recule à 12,6 % en raison du résultat à affecter considérablement moins élevé en 2013.

**Rentabilité des fonds propres \***  
(base: variation de richesse nette, en %)



\* Résultat à affecter corrigé de la variation des plus-values latentes nettes autres qu'obligataires / Moyenne Fonds propres "Valeur Marché"

La variation de la richesse nette, que pourraient produire les entreprises d'assurances appliquant les normes IFRS (International Financial Reporting Standards), doit évidemment être interprétée avec la plus grande prudence, puisqu'elle soulève la question de la pertinence et de la fiabilité de l'utilisation de la « fair value » d'une part, mais également celle du « mismatch comptable » d'autre part.

Ce ratio incorpore en effet les variations des plus- et moins-values latentes sur actifs, mais pas leur équivalent sur les passifs, qui sont évalués en valeur historique ou suivant la formule du coût amorti.

Les entreprises disposant d'une gestion actif/passif assurant un adossement adéquat des actifs à leurs passifs devraient réduire la variabilité de ce ratio. Cette variabilité devrait alors, idéalement, refléter uniquement les mismatches économiques qui, eux-mêmes, traduisent l'exposition aux risques des entreprises et non plus un mismatch comptable comme c'est le cas actuellement.

Ceci ne peut toutefois se vérifier que si dans le cadre des normes IFRS et dans le cadre de Solvabilité II, la définition de la « valeur de marché » des passifs tient également compte du modèle économique propre aux activités d'assurance à long terme, par le biais de l'intégration de mesures contre-cycliques adéquates (« volatility adjustment » et « matching adjustment ») au niveau de l'évaluation bilantaire.

## 6. Solvabilité

### Marges de solvabilité

**Marge constituée** : patrimoine de l'entreprise d'assurances, libre de tout engagement prévisible.

- ▶ La composition de cette marge se base sur une liste d'éléments admissibles, déterminée par voie réglementaire.
- ▶ Une distinction est opérée entre la partie explicite de la marge (fonds propres, emprunts subordonnés, réserves non techniques, rappels de cotisations pour les mutuelles...) et la partie implicite (frais d'acquisition non encore amortis contenus dans les provisions vie, plus-values latentes nettes...).
- ▶ Les éléments de la partie explicite sont admis d'office, ceux de la partie implicite le sont sur demande de l'entreprise et moyennant l'accord de la BNB.
- ▶ Une partie de la marge constituée est affectée à la couverture des activités non-vie et une autre partie, à celle des activités vie.

**Marge à constituer** : montants de marge constituée dont doit disposer l'entreprise d'assurances relativement à ses activités, pour chacun des groupes non-vie et vie.

Les calculs de ces montants sont basés sur :

- ▶ les primes et les sinistres en assurance non-vie ;
- ▶ les primes, les sinistres et les provisions pour rentes définitives en accidents du travail ;
- ▶ les provisions techniques et les capitaux sous risque en assurance vie ;
- ▶ le risque encouru par l'entreprise du fait de l'utilisation de produits dérivés.

**Ratio de couverture** : rapport entre la marge constituée et la marge à constituer.

**Correction BNB** : opération par laquelle les plus-values latentes admises dans la marge disponible sont éliminées et remplacées par la différence entre la valeur actuelle des placements et leur valeur comptable (plus-values latentes nettes ou moins-values latentes nettes).

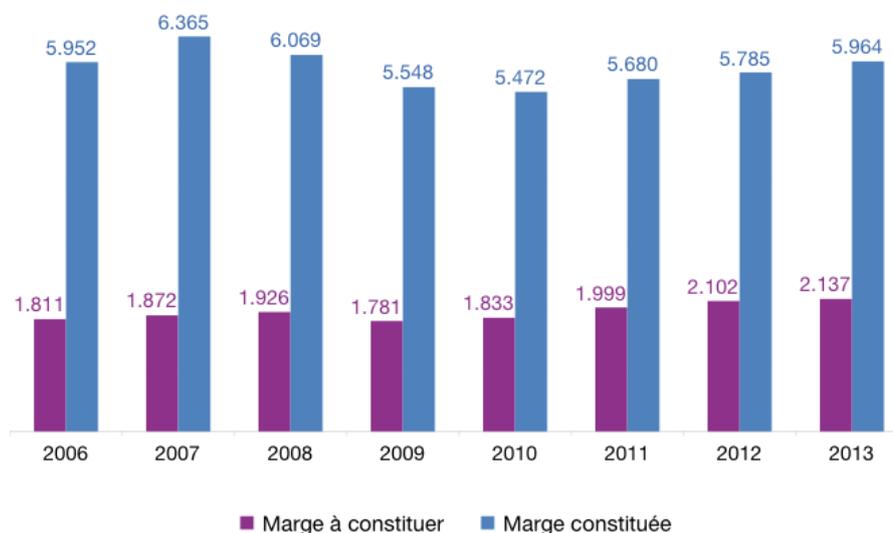
Cette opération vise à juger la marge de solvabilité constituée des entreprises sur une base uniforme et indépendante du constat ou non par l'entreprise d'une moins-value « durable » sur placements, impliquant une écriture de réduction de valeur.

**Test de résistance** : opération par laquelle la marge de solvabilité corrigée est réduite d'un certain pourcentage de la valeur actuelle d'une catégorie de placements et ensuite comparée à la marge exigée.

Ce teste vise à examiner si l'entreprise dispose d'une marge suffisante lui permettant de faire face à des dépréciations d'actifs de 25 % pour les actions, de 15 % pour les biens immobiliers et de 5 % pour les obligations.

## 6.1. Marge de solvabilité non-vie

### Marge à constituer et marge constituée non-vie (en millions d'euros)



2006-2012 : chiffres BNB, 2013 : calculs Assuralia

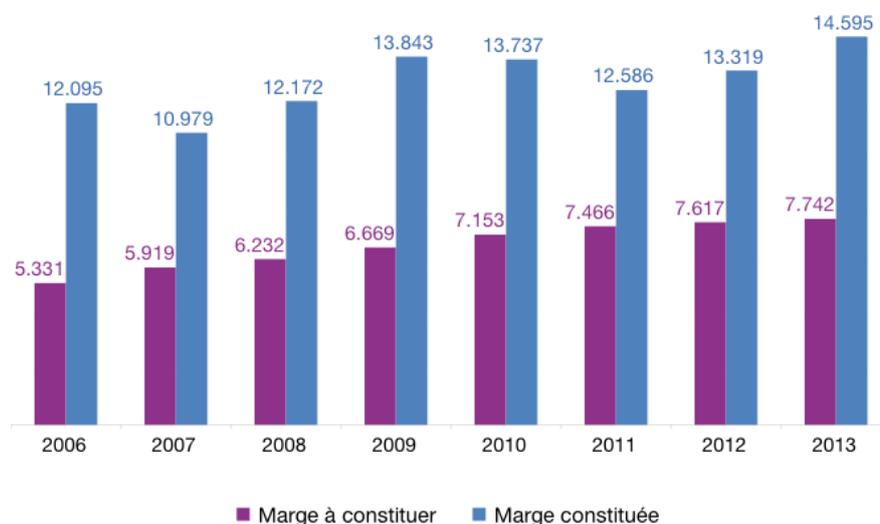
Du fait qu'en 2013, la marge constituée a augmenté en valeur absolue davantage que la marge à constituer, la baisse au niveau du ratio de couverture qui peut être observée depuis 2007 ne s'est pas poursuivie en 2013. Le taux de couverture de la marge non-vie augmente en 2013 de 275 % à 279 % de la marge à constituer.

Fin 2013, les éléments explicites de la marge représentent 91 % de la marge constituée totale, ainsi que c'était déjà le cas en 2009. Ce ratio se situait à des niveaux moins élevés avant 2008 en raison de l'importance des plus-values latentes que les entreprises avaient pu intégrer dans leur marge de solvabilité constituée. La progression des plus-values latentes qui est relativement plus importante que l'évolution des montants absolus de la marge explicite, explique la baisse de ce ratio en 2013. Pour rappel, la partie implicite de la marge en assurance non-vie est composée uniquement de plus-values latentes, qui ne peuvent être intégrées qu'après approbation du superviseur.

## 6.2. Marge de solvabilité vie

La marge à constituer au titre des opérations vie présente en 2013 une progression de 1,6 %. Cette progression s'explique en grande partie par l'augmentation des provisions techniques en assurance vie individuelle (branche 23) et en assurance vie groupe. Les provisions techniques constituent en effet l'essentiel de la base de calcul de la marge à constituer en assurance vie. Cette tendance s'inscrit dans la lignée de ce qui avait été observé au cours des années précédentes. Pour toutes les entreprises confondues, la marge à constituer s'établit à 7.742 millions d'euros en 2013 contre 7.617 millions d'euros un an auparavant.

**Marge à constituer et marge constituée vie**  
(en millions d'euros)



2006-2012 : chiffres BNB, 2013 : calculs Assuralia

Comme la marge constituée a augmenté en valeur absolue davantage que la marge à constituer en 2013, la tendance à la hausse au niveau du taux de couverture se poursuit en 2013 et ce, depuis fin 2011. Fin 2013, le taux de couverture global en vie s'établit à 189 % de la marge à constituer, contre 175 % fin 2012 et 169 % fin 2011.

### 6.3. Marge de solvabilité totale et corrigée

Globalement, fin 2013, les entreprises ont dû constituer une marge de 9.880 millions d'euros, contre 9.719 millions d'euros fin 2012. La marge à constituer globale pour les opérations vie et non-vie s'accroît donc de 1,7 %.

Dans le même temps, la marge constituée a également évolué de 19.104 millions d'euros fin 2012 à 20.559 millions d'euros fin 2013, soit une hausse de 7,6 % (contre une progression de 4,6 % en 2012).

La marge constituée corrigée fin 2013 est calculée en éliminant 3,2 milliards d'euros de plus-values latentes de la marge constituée et en y substituant 18,7 milliards d'euros, soit le total des plus- et moins-values latentes qu'affiche le secteur au travers des états comptables.

Bien que les plus-values latentes sur obligations et autres titres à revenu fixe aient diminué en 2013 par rapport au niveau de l'année précédente, le niveau du taux de couverture corrigé demeure élevé. Celui-ci s'élève à 365 % fin 2013, un niveau qui, à l'exception de 2012, est largement supérieur à celui des dernières années et qui n'avait plus été atteint depuis 2005.

La variation plus marquée du taux de couverture corrigé de la marge à constituer par rapport au taux non corrigé s'explique par l'importante volatilité des plus- ou moins-values latentes.

**Marge de solvabilité non-vie et vie**  
(en millions d'euros)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Marge constituée non corrigée	18.047	17.344	18.241	19.391	19.209	18.266	19.104	20.559
Marge constituée corrigée	25.101	19.512	16.697	23.386	20.897	20.437	40.453	36.096
<b>Marge constituée corrigée / Marge constituée non corrigée</b>	<b>139%</b>	<b>113%</b>	<b>92%</b>	<b>121%</b>	<b>109%</b>	<b>112%</b>	<b>212%</b>	<b>176%</b>
<b>Marge constituée corrigée / Marge à constituer</b>	<b>351%</b>	<b>258%</b>	<b>207%</b>	<b>280%</b>	<b>235%</b>	<b>219%</b>	<b>418%</b>	<b>365%</b>

*Chiffres BNB et Assuralia, calculs Assuralia*

#### 6.4. Tests de résistance

En réduisant fictivement de 25 % la valeur de marché des actions, le ratio de solvabilité « Marge disponible corrigée à marge à constituer » baisse de 72 points de pourcentage, passant de 365 % à 293 %. L'impact moindre de ce choc depuis 2008 s'explique par le volume moindre d'actions dans les portefeuilles titres des assureurs. Mais comme la proportion d'actions dans les portefeuilles des entreprises d'assurances est plus élevée que l'année précédente, le choc est plus important fin 2013 que par rapport à fin 2012.

Une réduction de valeur de 15 % des actifs immobiliers, prêts hypothécaires et droits de leasing se traduirait par une baisse moyenne des ratios de solvabilité de 22 points de pourcentage, ce qui donne exactement le même impact que l'année précédente.

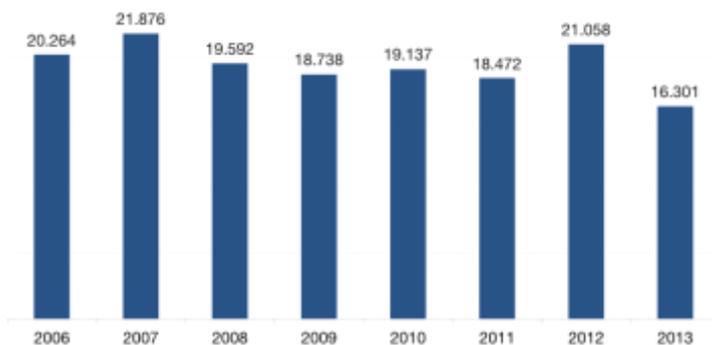
Une baisse de 5 % de la valeur de marché des obligations et dépôts entraînerait une détérioration du ratio de solvabilité corrigé de 96 points de pourcentage, ce dernier s'établissant alors à 269 % du niveau de la marge à constituer. La part relative importante des obligations dans les portefeuilles explique l'ampleur de ce mouvement de repli, qui illustre la sensibilité du secteur aux variations de taux et la complexité de la gestion « actif / passif » des assureurs.

Quel que soit le test de résistance envisagé, la marge disponible corrigée après application du test demeure largement supérieure au montant de la marge à constituer.

## 7. Evolution des principaux résultats

### 7.1. Assurance vie

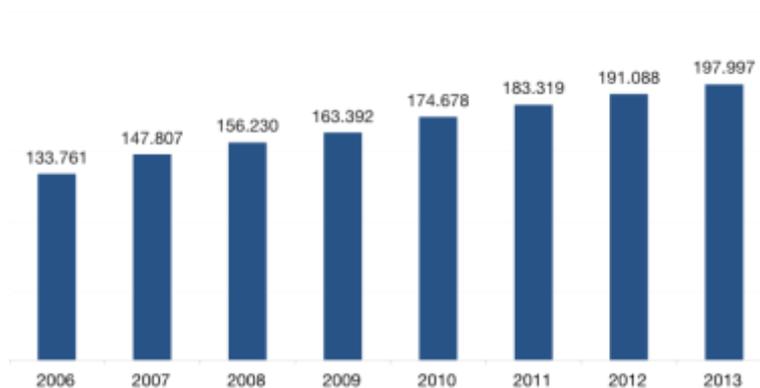
**Primes acquises**  
(en millions d'euros)



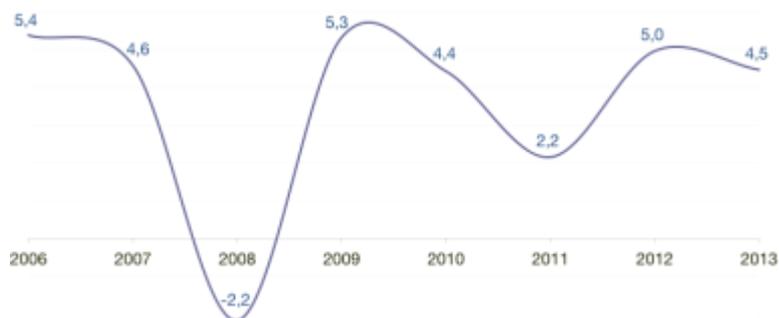
**Commissions et frais généraux**  
(en % des primes acquises)



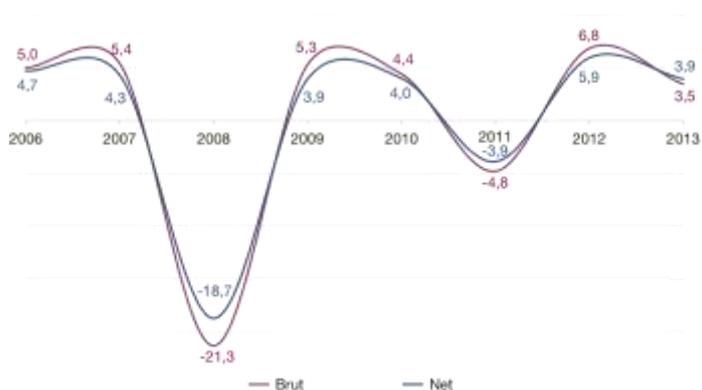
**Provisions techniques moyennes**  
(en millions d'euros)



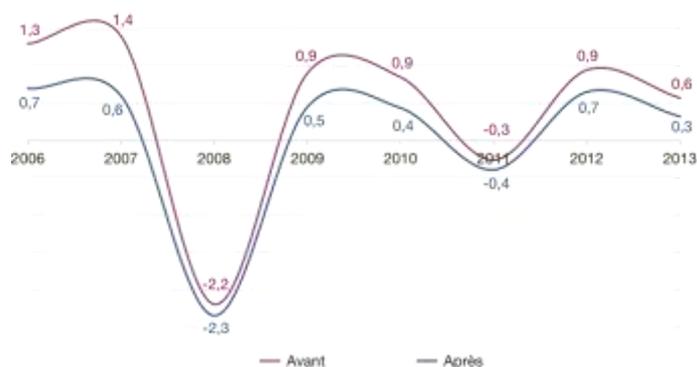
**Produits financiers nets**  
(en % des provisions techniques moyennes)



**Soldes technico-financiers**  
(en % des primes acquises)



**Soldes technico-financiers nets avant et après PB**  
(en % des provisions techniques moyennes)



(PB= participations bénéficiaires)

Après un recul de 0,7 milliard d'euros en 2011, les encaissements pour les opérations vie augmentent de 2,6 milliards d'euros en 2012 pour s'élever à 21,1 milliards d'euros, atteignant ainsi leur plus haut niveau depuis 2008. En 2013, les encaissements diminuent toutefois de 4,8 milliards d'euros (près d'un quart) et ne s'élèvent plus qu'à 16,3 milliards d'euros.

La baisse brutale de l'encaissement en 2013 est largement due au fait que la taxe sur la prime est passée au 1er janvier 2013 de 1,1 % à 2 % pour la majorité des produits d'assurance-vie individuelle. Cette hausse préalablement annoncée de la taxe d'assurance a dopé les ventes à la fin de l'année 2012 et entraîné un recul de celles-ci en 2013.

Les commissions reculent de 963 millions d'euros en 2012 à 929 millions d'euros en 2013. En termes relatifs, les commissions augmentent toutefois de 1,1 point de pourcentage par rapport à 2012 pour représenter 5,7 % des primes acquises. Les frais généraux progressent de 1.068 millions d'euros en 2012 à 1.116 millions d'euros en 2013. En 2013, les frais généraux relatifs augmentent de 1,8 point de pourcentage par rapport à 2012 pour atteindre 6,9 %.

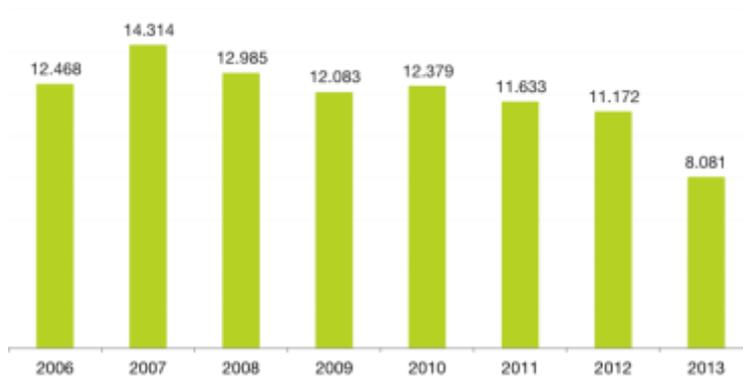
Alors que la hausse des provisions techniques moyennes se situait entre 4 % et 7 % au cours de la période 2008-2012, elle n'est plus que de 3,6 % en 2013. Les provisions techniques augmentent de 6,9 milliards d'euros en 2013 pour s'établir à 198 milliards d'euros.

Au cours de la période 2009-2013, les opérations vie ont engendré des produits financiers nets positifs, ce qui contraste avec l'année 2008 lorsque les charges financières étaient supérieures aux produits financiers. Les produits financiers nets s'établissent à 4,5 % des provisions techniques moyennes en 2013, contre 5,0 % en 2012. En chiffres absolus, les produits financiers représentent 8,9 milliards d'euros en 2013 contre 9,5 milliards d'euros en 2012.

### 7.1.1. Individuelle principales et complémentaires branche 21-22-26

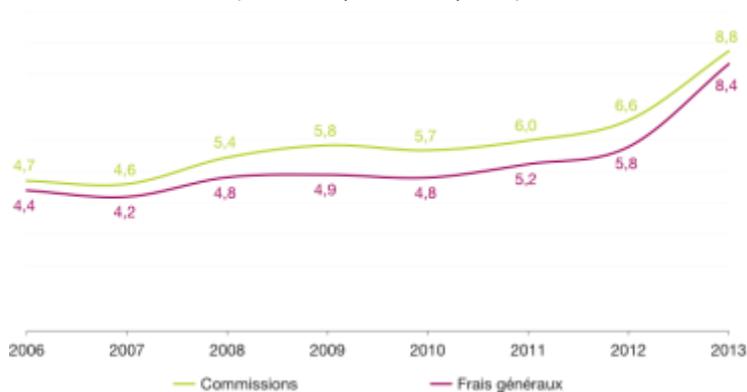
#### Primes acquises

(en millions d'euros)



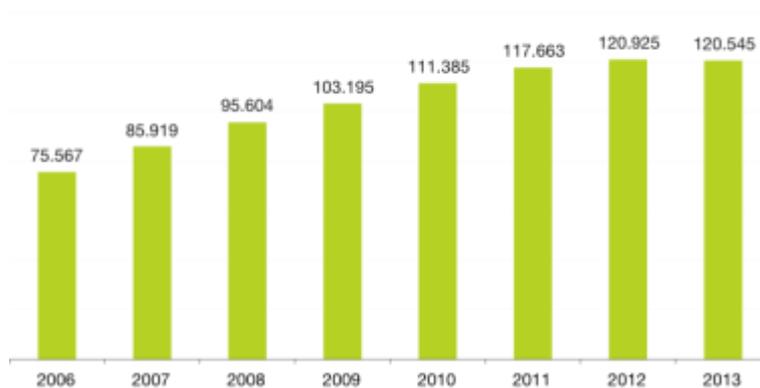
#### Commissions et frais généraux

(en % des primes acquises)

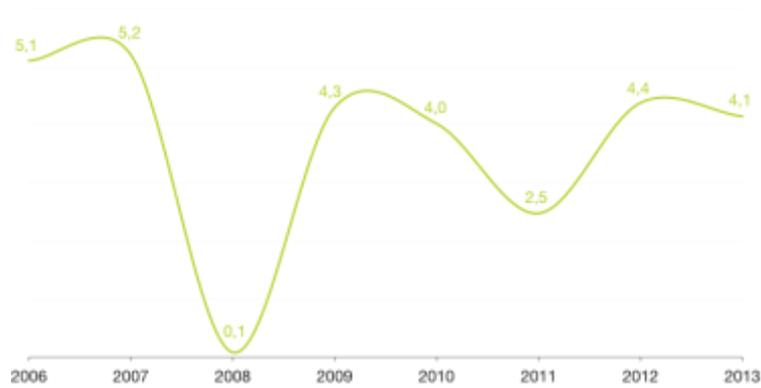


#### Provisions techniques moyennes

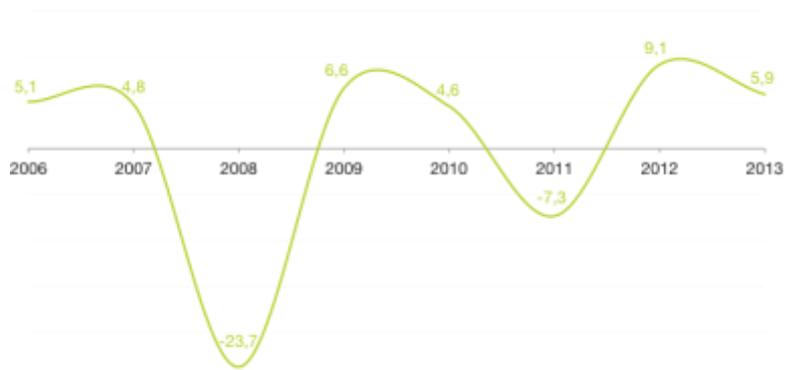
(en millions d'euros)



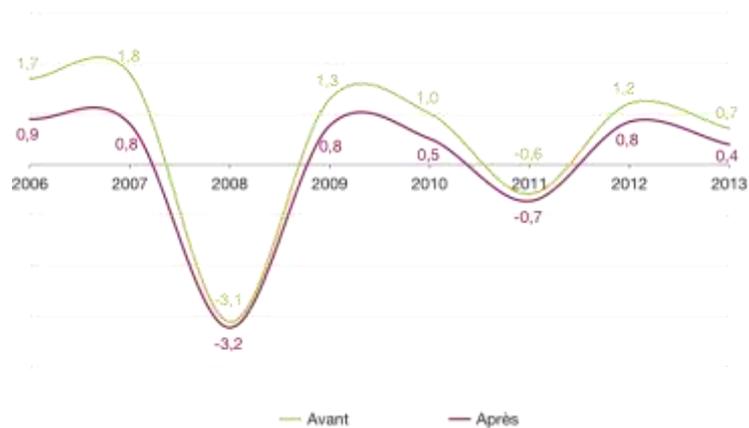
**Produits financiers nets**  
(en % des provisions techniques moyennes)



**Soldes technico-financiers bruts**  
(en % des primes acquises)



**Soldes technico-financiers bruts avant et après PB**  
(en % des provisions techniques moyennes)



(PB= participations bénéficiaires)

Le volume de primes des assurances-vie individuelles à taux garanti (branches 21, 22 et 26) est en baisse pour la troisième année consécutive. En 2013, l'encaissement s'établit à 8,1 milliards d'euros contre 11,2 milliards d'euros en 2012 et 11,6 milliards d'euros en 2011. Le recul de l'encaissement en 2013 est nettement plus marqué que les baisses enregistrées en 2011 et 2012. Il s'explique essentiellement par l'impact du relèvement de la taxe sur la prime d'assurance à 2 %.

Ces dernières années, les entreprises d'assurances ne parviennent pas à garder sous contrôle leurs ratios de frais. Entre 2007 et 2013, les ratios de frais présentent une hausse quasi ininterrompue, sauf en 2010. Pour les frais généraux, cela peut s'expliquer en partie par la baisse continue de l'encaissement global. Les commissions sont octroyées sur la base non seulement de la nouvelle production mais aussi du portefeuille (les provisions). Le montant total des commissions, sur nouvelle production et provisions, est en diminution, passant de 736,5 millions d'euros en 2012 à 707,1 millions d'euros en 2013, soit une baisse de 4,0 %. Celle-ci est nettement moins élevée que la baisse du volume de primes (-27,7 %). Il n'existe donc pas de rapport directement proportionnel entre commission et prime. C'est ce qui explique la hausse plus brutale des commissions, exprimées en pourcentage des primes acquises (8,8 % en 2013 contre 6,6 % en 2012). En 2013, les commissions s'établissent à 8,8 % et les frais généraux à 8,4 % des primes acquises.

Le net recul de la nouvelle production et la hausse des prestations en 2013 font que, pour la première fois depuis des années, les provisions techniques n'augmentent pas. Les provisions techniques baissent de 400 millions d'euros, passant de 120,9 milliards d'euros en 2012 à 120,5 milliards d'euros en 2013.

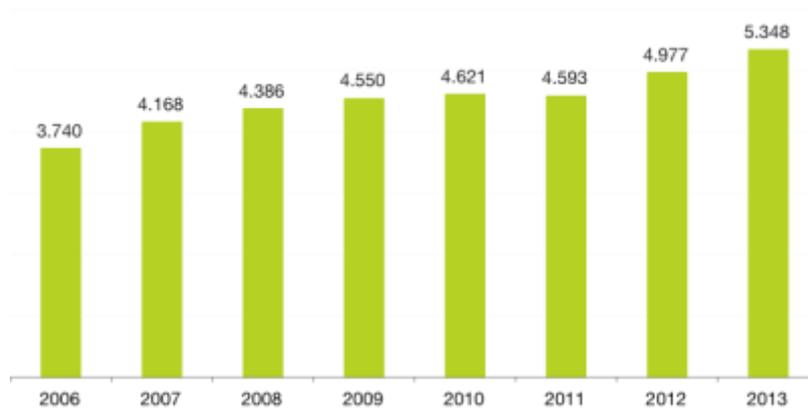
En 2006 et 2007, les produits financiers nets s'élèvent à un peu plus de 5 % des provisions techniques moyennes. Le marasme boursier pendant la crise financière a entraîné en 2008 une brusque baisse des plus-values et des corrections de valeurs fortement négatives. Les produits financiers nets représentaient à peine 0,1 % des provisions techniques moyennes en 2008. Au cours de la période 2009-2013, ils restent supérieurs à 4 % des provisions techniques moyennes. A cet égard, 2011, l'année des tensions sur le pourtour de la zone euro, fait exception en raison des corrections de valeurs négatives appliquées au cours de cette année-là. En 2013, les produits financiers nets s'établissent à 5,0 milliards d'euros, soit 4,1 % des provisions techniques moyennes.

En 2013, les prestations augmentent de 43,1 points de pourcentage par rapport à 2012 pour représenter 149,7 % des primes acquises. Cette augmentation conjuguée à la hausse des commissions et frais généraux relatifs explique la baisse du résultat technico-financier brut : 5,9 % des primes acquises en 2013 contre 9,1 % en 2012.

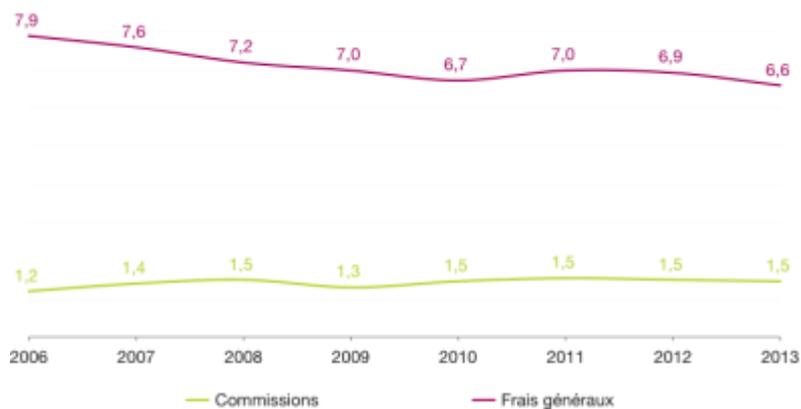
Tant le solde technico-financier avant participations bénéficiaires que le solde après participations bénéficiaires présentent en 2013 un recul par comparaison avec 2012, mais ils demeurent positifs. Exprimé en pourcentage des provisions, le solde technico-financier avant participations bénéficiaires baisse de 1,2 % en 2012 à 0,7 % en 2013, alors que le solde technico-financier après participations bénéficiaires passe de 0,8 % en 2012 à 0,4 % en 2013. Le taux de participation bénéficiaire moyen s'établit à 0,32 % en 2013, frôlant ainsi le niveau de 2012 (0,36 %). Au cours des années 2008 et 2011, le taux de participation bénéficiaire moyen a été nettement moindre puisqu'il atteignait à peine 0,1 %. Durant cette période, le taux d'intérêt garanti moyen était toutefois supérieur à celui d'aujourd'hui.

## 7.1.2. Groupe à taux garanti (branche 21)

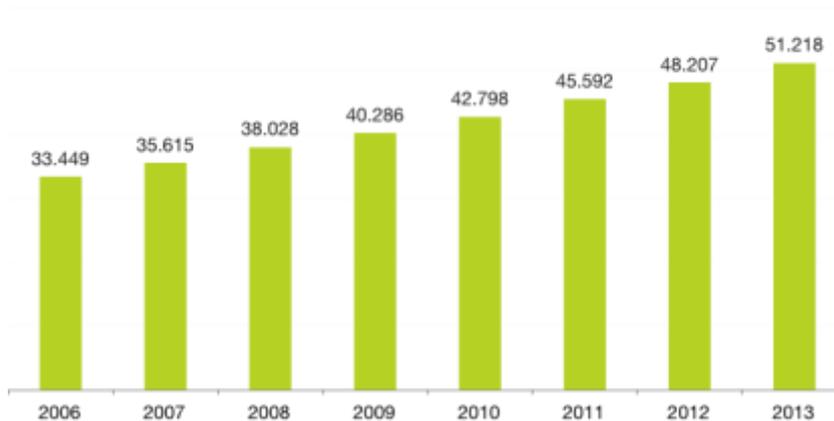
**Primes acquises**  
(en millions d'euros)



**Commissions et frais généraux**  
(en % des primes acquises)



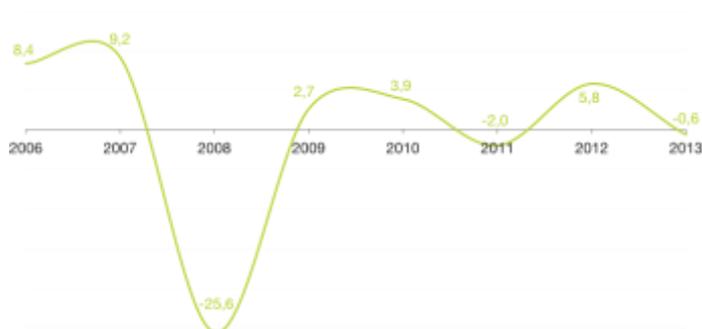
**Provisions techniques moyennes**  
(en millions d'euros)



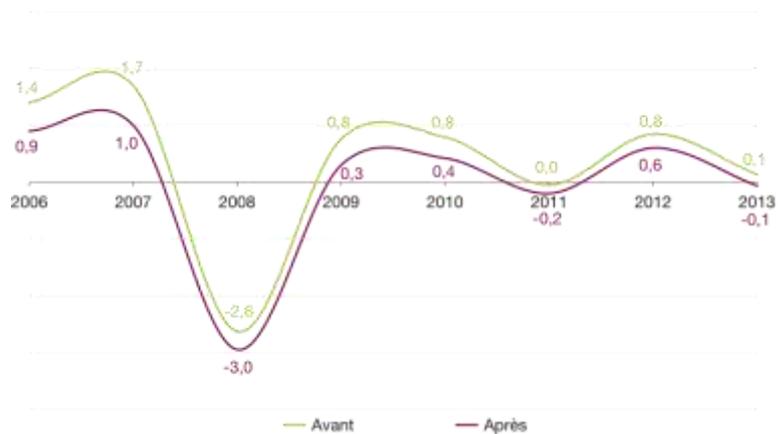
**Produits financiers nets**  
(en % des provisions techniques moyennes)



**Soldes technico-financiers bruts**  
(en % des primes acquises)



**Soldes technico-financiers bruts avant et après PB**  
(en % des provisions techniques moyennes)



(PB= participations bénéficiaires)

A la différence de l'encaissement des opérations d'assurance-vie individuelle, celui de l'assurance vie groupe présente une évolution plus régulière. En 2013, l'encaissement de la vie groupe enregistre pour la deuxième année consécutive une nette progression de 7,5 % contre 8,3 % en 2012, pour s'établir à 5,3 milliards d'euros. En 2011, cet encaissement présentait encore une baisse exceptionnelle de 0,6 %. La hausse en 2013 est surtout due à la forte croissance des opérations du premier pilier.

En 2013, l'ensemble des frais généraux et des commissions en fonction des primes acquises diminue de 0,3 point de pourcentage à 8,1 %. Cette baisse en 2013 est imputable dans son intégralité à celle des frais généraux qui atteignent ainsi leur niveau plancher de ces dernières années (6,6 % des primes acquises). Les commissions en fonction des primes acquises s'établissent à 1,5 % en 2013 et se maintiennent à un niveau quasi constant par comparaison avec les autres années de la période observée.

Les provisions techniques moyennes des assurances de groupe présentent une croissance constante et s'établissent à 51,2 milliards d'euros en 2013.

Avec 1,2 % des provisions techniques moyennes en 2008, les produits financiers nets ont atteint leur niveau plancher de la période observée en raison des corrections de valeurs fortement négatives et des moins-values sur les réalisations. Après deux années de redressement en 2009 et 2010 (respectivement 4,6 % et 4,5 %), les corrections de valeurs négatives ont entraîné en 2011 un nouveau recul des produits financiers nets (3,3 %). En 2012 et 2013, les produits financiers nets augmentent à respectivement 4,6 % et 4,7 % des provisions techniques moyennes et retrouvent de la sorte leur niveau des années 2009 et 2010.

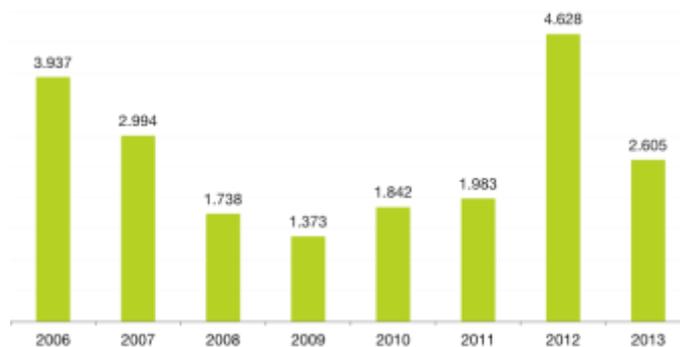
En dépit de la baisse des ratios de frais et du maintien du niveau des produits financiers enregistrés pour l'assurance vie groupe, le solde technico-financier brut diminue en 2013 de 6,4 points de pourcentage par rapport à 2012 à -0,6 % des primes acquises et redevient ainsi négatif. L'amélioration du résultat de 2012 est due à la baisse des provisions résultant d'un transfert considérable de provisions en dehors du secteur des entreprises d'assurances.

Exprimé en pourcentage des provisions techniques moyennes, le solde technico-financier brut avant participations bénéficiaires recule de 0,7 point de pourcentage, passant de 0,8 % en 2012 à 0,1 % en 2013. Il atteint ainsi son niveau de 2011. Si l'on y intègre la participation bénéficiaire, le résultat présente en 2013 un recul du même ordre de grandeur (-0,7 point de pourcentage) et redevient négatif (-0,1 % des provisions techniques moyennes). Au cours de la période 2011-2013, les dotations aux participations bénéficiaires s'établissent à 0,2 % des provisions techniques, contre 0,4 % en 2010 et 0,5 % en 2009.

## 7.1.3. Individuelle branche 23

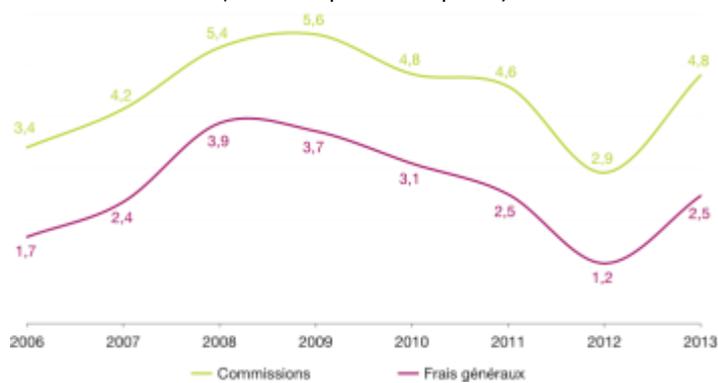
### Primes acquises

(en millions d'euros)



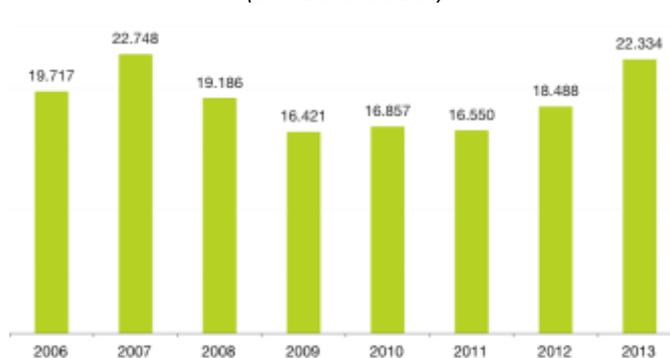
### Commissions et frais généraux

(en % des primes acquises)

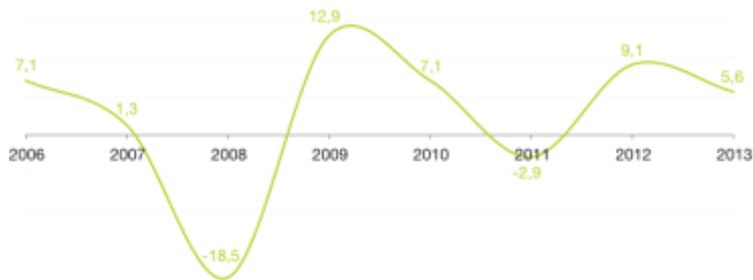


### Provisions techniques moyennes

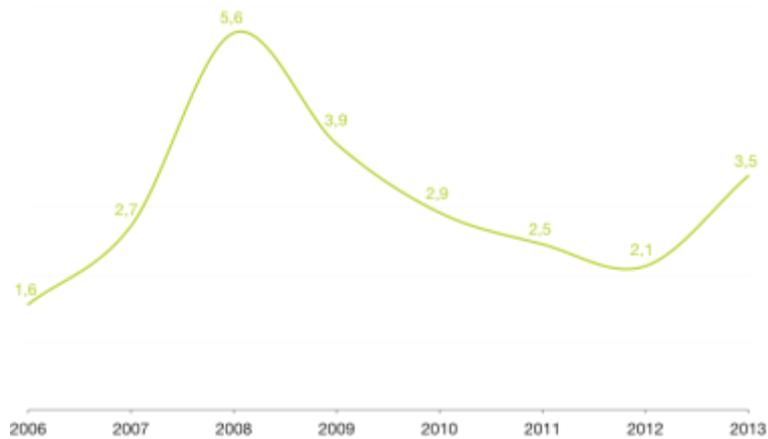
(en millions d'euros)



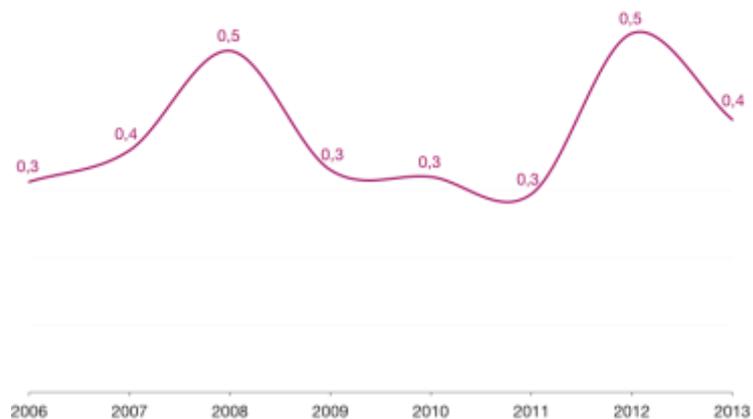
**Produits financiers nets**  
(en % des provisions techniques moyennes)



**Soldes technico-financiers bruts**  
(en % des primes acquises)



**Soldes technico-financiers bruts**  
(en % des provisions techniques moyennes)



En 2012, les encaissements concernant les assurances-vie individuelles de la branche 23 ont connu une croissance exceptionnelle qui s'explique par l'annonce du relèvement de la taxe sur la prime de 1,1 % à 2,0 % au 1er janvier 2013, l'attrait des produits de la branche 23 ainsi que le niveau plancher des taux d'intérêt. A la suite de l'augmentation de la taxe sur la prime, les

---

encaissements sont passés de 4,6 milliards d'euros en 2012 à 2,6 milliards d'euros en 2013. Il n'empêche que les encaissements des assurances de la branche 23 sont en 2013 toujours supérieurs à ceux des années 2009 à 2011.

Les brusques tournures prises par le volume de primes entre 2011 et 2013 ont engendré une évolution similaire des frais généraux qui ont reculé de 2,5 % des primes acquises en 2011 à 1,2 % en 2012 pour remonter ensuite à 2,5 % en 2013. Etant donné que les commissions sont octroyées sur la base non seulement de la nouvelle production mais aussi du portefeuille, il n'existe donc pas de rapport directement proportionnel entre une commission et un volume de primes. Ceci explique l'évolution atypique de la part relative des commissions entre 2011 et 2013 : celle-ci a connu successivement une baisse de 1,7 point de pourcentage en 2012 (à 2,9 % des primes acquises) et une hausse de 1,9 point de pourcentage en 2013 (à 4,8 % des primes acquises).

L'attrait accru des produits de la branche 23 couplé à la hausse de la valeur de marché des placements en 2012 et 2013 ont fait que les provisions techniques ont également connu une forte croissance. En 2012 et 2013, les provisions techniques moyennes s'élèvent à respectivement 18,5 milliards d'euros et 22,3 milliards d'euros contre 16,6 milliards d'euros en 2011.

En 2011, les moins-values financières étaient supérieures aux produits financiers nets, ce qui a donné lieu à des produits financiers nets négatifs (-472,3 millions d'euros). En 2012, les produits financiers nets sont à nouveau positifs (1.689,1 millions d'euros, soit 9,1 % des provisions techniques moyennes). En 2013, le redressement fait place à un recul : les produits financiers nets baissent à 1.252,9 millions d'euros, soit 5,6 % des provisions techniques moyennes.

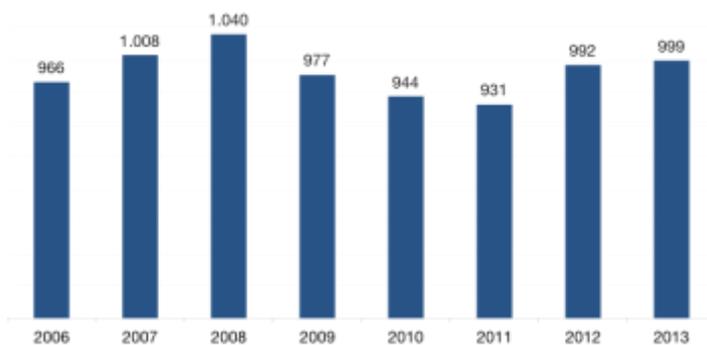
La forte augmentation des produits financiers nets en 2012 n'a paradoxalement pas engendré une amélioration du résultat en fonction des primes acquises. Le volume de primes en 2012 ayant enregistré une hausse exceptionnelle de 133 % par rapport à 2011, le solde technico-financier brut a baissé pour passer en fin de compte de 2,5 % des primes acquises en 2011 à 2,1 % en 2012. Comme les encaissements sont retombés à des valeurs relativement moyennes en 2013, le solde augmente de 1,4 point de pourcentage à 3,5 % des primes acquises en dépit de la diminution des produits financiers nets de 2013. En termes absolus, le solde technico-financier brut s'établit à 90,3 millions d'euros en 2013, contre 98,3 millions d'euros en 2012.

Ce résultat donne une autre image si on l'exprime en pourcentage des provisions techniques moyennes. Les provisions techniques avaient également augmenté en 2012, mais la croissance ne représentait que 11,7 % par rapport à 2011. Il en a résulté une amélioration du solde technico-financier brut qui est passé de 0,3 % des provisions techniques moyennes en 2011 à 0,5 % en 2012. Etant donné la forte augmentation (20,8 %) des provisions techniques moyennes en 2013, le solde technico-financier brut retombe à 0,4 % des provisions techniques moyennes.

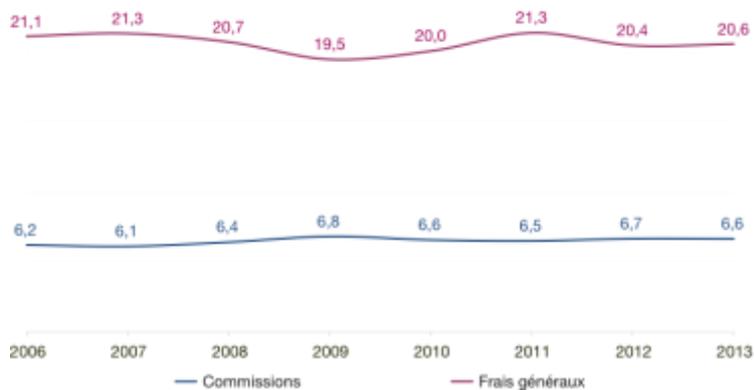
## 7.2. Assurance non-vie

### 7.2.1 Accidents du travail (Loi de 1971 : secteur privé)

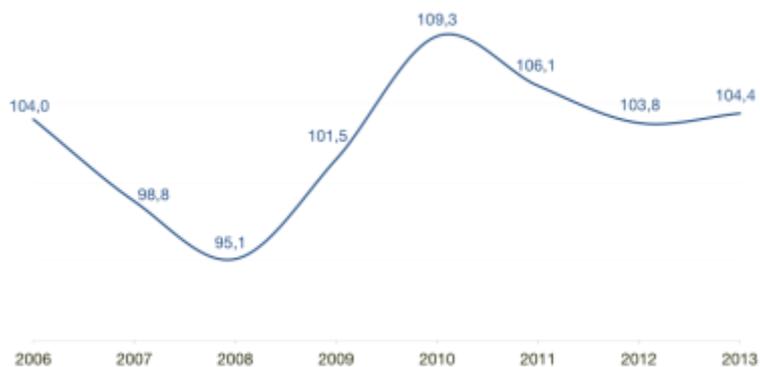
#### Primes acquises (en millions d'euros)



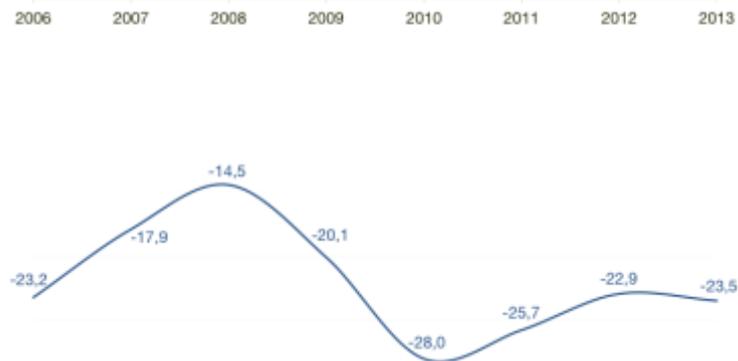
#### Commissions et frais généraux (en % des primes acquises)



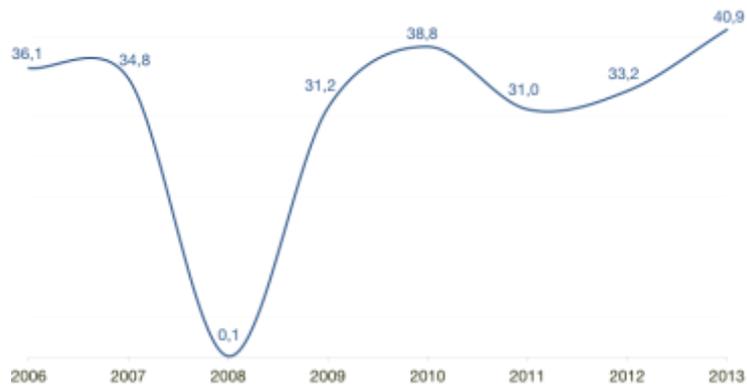
#### Sinistres et charges techniques (en % des primes acquises)



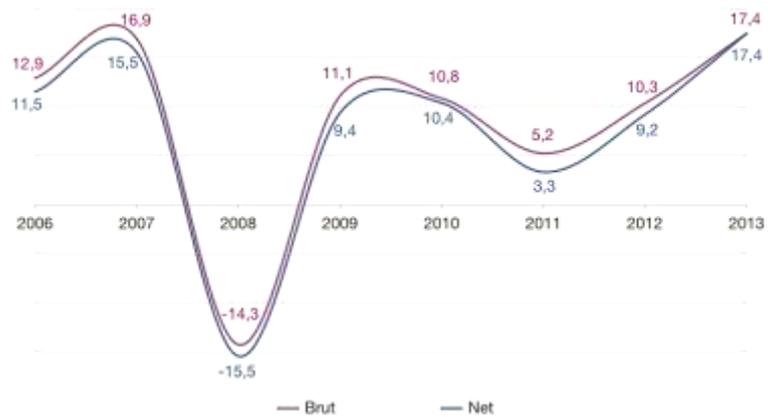
**Résultat technique**  
(en % des primes acquises)



**Produits financiers nets**  
(en % des primes acquises)



**Soldes technico-financiers**  
(en % des primes acquises)



Durant la période 2006-2008, les primes acquises de la branche accidents du travail ont connu une croissance de 7,7 %. Après 2008, les primes acquises ont diminué trois années de suite, passant de 1.040 millions d'euros en 2008 à 931 millions d'euros en 2011, ce qui représente une baisse de 10,5 %. Les principales raisons de cette forte baisse sont au nombre de quatre. Tout d'abord, la contraction de l'emploi en 2009, en conséquence de la crise économique depuis 2008. En second lieu, le recours à la main d'œuvre étrangère dans des secteurs à haut risque comme la construction et le transport, au détriment de la main d'œuvre sous statut belge. Ensuite, la progression du nombre d'employés et le recul du nombre d'ouvriers exprimés en pourcentage. Enfin, cette baisse résulte également de la vive concurrence entre les entreprises d'assurances.

En 2012, les primes acquises de la branche accidents du travail progressent à nouveau de 6,6 % par rapport à 2011, en conséquence de l'augmentation du nombre de travailleurs (+3,5 %) et de la hausse de l'indice santé (+2,65 %).

La progression se poursuit en 2013, mais seulement de 0,7 % par rapport à 2012. Le nombre de travailleurs en 2013 est néanmoins comparable à celui de 2012 et l'indice santé est en hausse de 1,24 %.

La période 2006-2008 a été caractérisée par une réduction de la charge des sinistres et des autres charges techniques en fonction des primes acquises. Après 2008, un mouvement inverse s'est produit et ce ratio est passé à 101,5 % en 2009 et 109,3 % en 2010. Une nouvelle baisse a ensuite été observée en 2011 et 2012. La charge des sinistres et les charges techniques s'élèvent à 103,8 % des primes acquises en 2012, un niveau comparable à celui de 2006. Alors que la charge des sinistres et les autres charges techniques avaient diminué en valeur absolue à 988 millions d'euros en 2011, elles remontent en 2012 à 1.030 millions d'euros, soit une hausse moins importante que la croissance des primes acquises.

En 2013, la charge des sinistres et les autres charges techniques poursuivent leur progression en valeur absolue pour atteindre 1.043 millions d'euros. Étant donné la hausse limitée des primes acquises, cela donne une augmentation relative de 0,6 point de pourcentage à 104,4 %.

Avec la hausse de la charge des sinistres, le résultat technique baisse de -22,9 % des primes acquises en 2012 à -23,5 % en 2013.

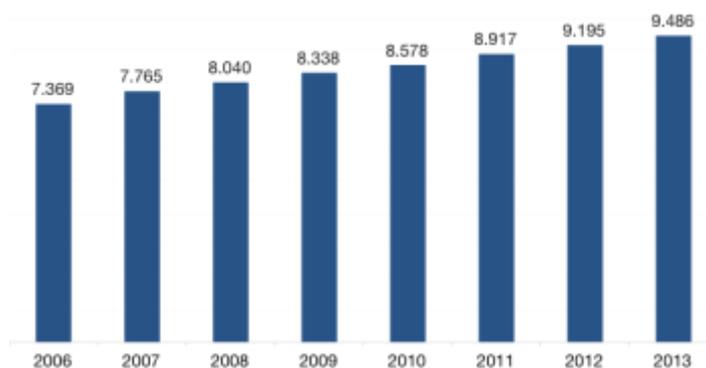
Les produits financiers nets se situent en 2013 à un niveau supérieur à celui de 2012. En effet, ils passent de 33,2 % des primes acquises en 2012 à 40,9 % des primes acquises en 2013. Les produits des placements représentent 409 millions d'euros en 2013, soit un montant supérieur de 24 % aux 330 millions d'euros de produits des placements enregistrés en 2012. Exprimé en rendement des provisions techniques moyennes, cela donne 5,43 % en 2013 contre 3,95 % en 2012.

La hausse des produits financiers nets se traduit par une augmentation du solde technico-financier brut. Le solde technico-financier brut relatif augmente en 2013 de 7,1 points de pourcentage par rapport à 2012 pour représenter 17,4 % des primes acquises.

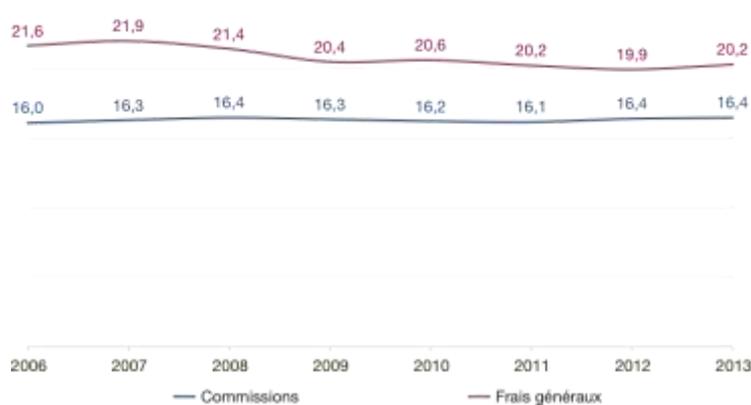
Le coût de la réassurance cédée se situe, en 2013, à un niveau inférieur à celui de 2012, à savoir 0,02 % des primes acquises contre 1,1 % un an plus tôt. Le résultat net des opérations « accidents du travail - Loi de 1971 » s'établit à 17,4 % des primes acquises en 2013, contre 9,2 % en 2012, ce qui représente un solde technico-financier net positif de 174 millions d'euros en 2013. Ce solde est sensiblement meilleur que le solde de 91 millions d'euros observé en 2012.

## 7.2.2. Incendie, accidents et risques divers (IARD)

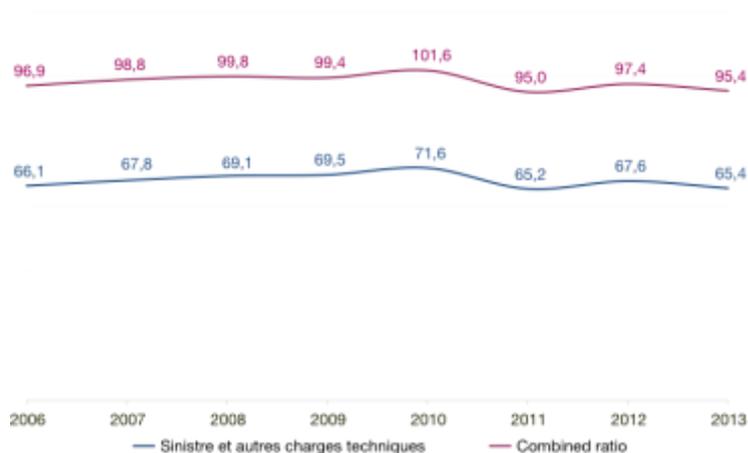
**Primes acquises**  
(en millions d'euros)



**Commissions et frais généraux**  
(en % des primes acquises)



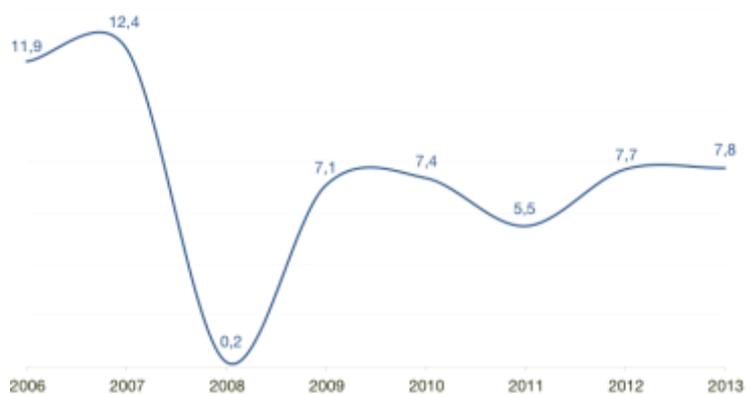
**Sinistres (charges techniques inc.) et combined ratio**  
(en % des primes acquises)



### Résultat technique (en % des primes acquises)



### Produits financiers nets (en % des primes acquises)



### Soldes technico-financiers (en % des primes acquises)



---

Au cours de la période 2007-2013, les primes acquises pour les assurances « incendie, accidents et risques divers (IARD) » ont connu une progression presque linéaire, l'augmentation s'élevant annuellement à quelque 3 à 4 %. En raison de l'extension de la couverture « risques simples incendie » aux catastrophes naturelles - obligatoire depuis le 1er mars 2006 - l'augmentation a été légèrement supérieure en 2007 (5,4 %).

Les commissions exprimées en fonction des primes acquises restent stables en 2013, tandis que les frais généraux relatifs augmentent. Les commissions relatives s'élèvent à 16,4 % en 2013 et 2012. Les frais généraux relatifs s'élèvent à 20,2 % en 2013 contre 19,9 % en 2012. La somme des deux postes de frais, exprimée en termes relatifs, est supérieure de 0,3 point de pourcentage en 2013 par rapport à 2012. Depuis 2009, les commissions et les frais généraux relatifs sont demeurés relativement constants.

La charge des sinistres s'établit à 62,1 % des primes acquises en 2013, contre 64,0 % en 2012. Cette légère baisse est due à une diminution des prestations et à une moins forte augmentation des provisions en 2013 par comparaison avec 2012.

Au cours de la période 2006-2010, le ratio combiné pour les assurances IARD est passé de 96,9 % à 101,6 %. Le ratio combiné a enregistré une forte baisse à 95 % en 2011, avec pour conséquence que le bénéfice technique relatif atteignait 5 %. En raison de l'augmentation de la charge des sinistres et des autres charges techniques en 2012 et de leur diminution en 2013, le ratio combiné progresse de 2,4 points de pourcentage en 2012 et recule de 2 points de pourcentage en 2013 pour retomber à 95,4 %. Cela se traduit par un résultat technique positif de 4,6 % des primes acquises en 2013.

Les produits financiers se situent en 2013 à leur niveau le plus élevé des six dernières années. Les produits financiers nets (produits des placements nets des charges) représentent 7,8 % des primes acquises en 2013 contre 7,7 % en 2012 et 5,5 % en 2011.

La baisse de la charge des sinistres et des autres charges techniques exprimées en pourcentage des primes acquises se traduit par une hausse du résultat technico-financier brut de 2,1 points de pourcentage entre 2012 et 2013, pour atteindre 12,4 % des primes acquises. En raison de l'augmentation du solde technico-financier de la réassurance cédée, le solde technico-financier net relatif pour les assurances IARD reste constant en 2013 et s'élève à 8,5 %, ce qui correspond à un bénéfice de 804 millions d'euros. En 2012, le bénéfice s'élevait à 779 millions d'euros.

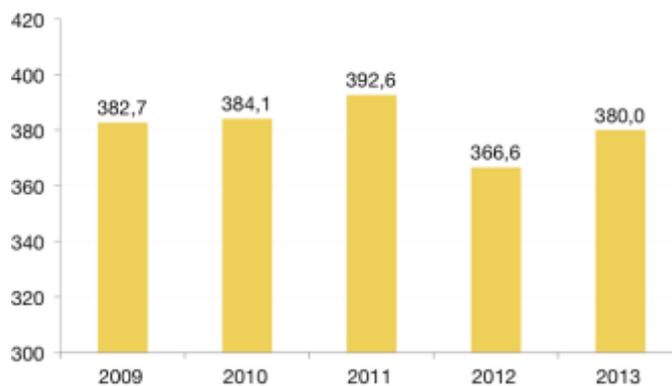
Depuis 2000, seuls les exercices 2002 et 2008 ont connu un solde technico-financier net négatif. Alors que les pertes de 2002 résultaient en premier lieu d'un déficit technique considérable de 6,7 % des primes acquises, un surplus technique de 0,2 % des primes acquises était au contraire enregistré en 2008.

Une analyse plus fine de ces opérations laisse cependant apparaître des situations plutôt divergentes selon les activités considérées.

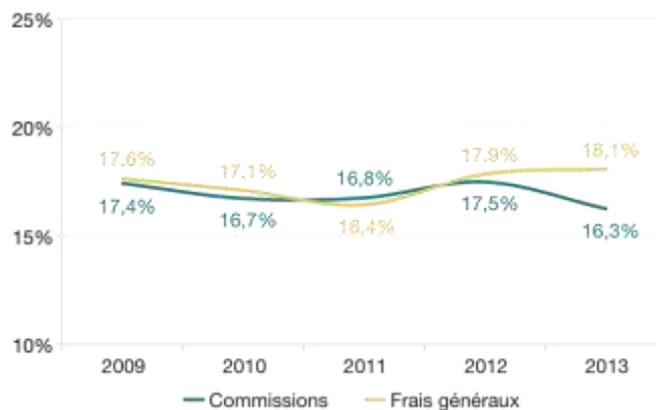
## 8. Analyse des principales branches IARD

### 8.1. Accidents (hors accidents du travail) : évolution contrastée

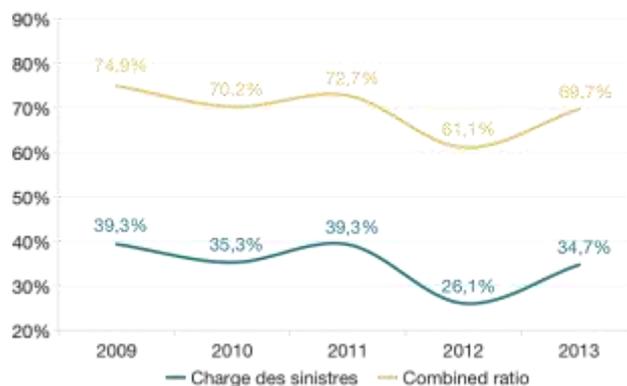
**Primes et accessoires**  
(en millions d'euros)



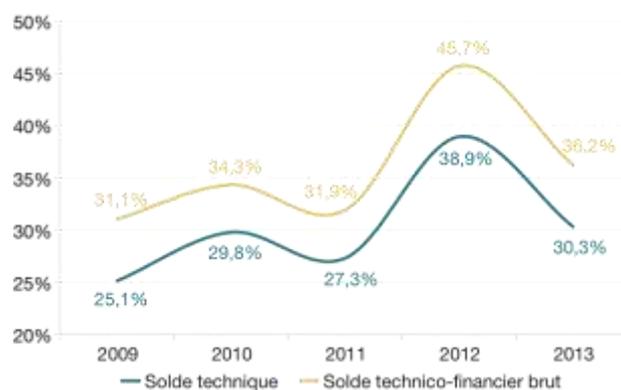
**Ratios d'exploitation**  
(en fonction des primes acquises)



### Charge des sinistres et combined ratio (en fonction des primes acquises)



### Soldes (en fonction des primes acquises)



Si l'encaissement de la branche accidents (hors accidents du travail) a légèrement progressé au cours de la période 2009-2011 (+2,6 %), il connaît un recul de 6,6 % en 2012 et à nouveau une augmentation de 3,7 % en 2013. Les encaissements des catégories sous-jacentes des assurances accidents ont connu toutefois une évolution fort contrastée.

Après avoir baissé en 2011 (-4,3 %) et 2012 (-2,3 %), l'encaissement en assurance individuelle accidents renoue avec la croissance en 2013 (+6,9 %). L'assurance individuelle circulation, mieux connue comme l'assurance conducteur, présente un encaissement en hausse de 2,4 % en 2013 et de quelque 16 % pour la période 2009-2013.

L'encaissement de l'assurance collective accidents a reculé de 15,7 % en 2012, principalement en raison du déplacement d'un contrat important du marché belge vers le marché étranger. En 2013, l'encaissement pour ce groupe de produits repart toutefois à la hausse (+3,4 %).

La charge des sinistres (hors frais internes) pour la branche accidents est restée au-dessous de 40 % des primes acquises au cours de ces dernières années. En 2013, le ratio sinistres à primes augmente de 8,6 points de pourcentage pour s'établir à 34,7 %. Cette hausse résulte essentiellement d'un accroissement des provisions en 2013 contre une baisse en 2012.

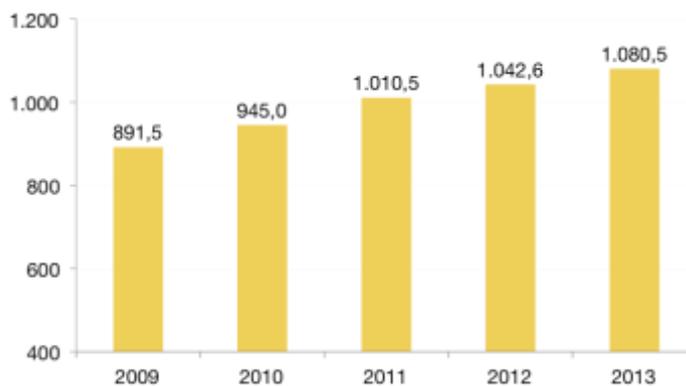
Catégorie	% encaissement	Solde technico-financier brut en fonction des primes acquises (en %)	
		2012	2013
Individuelle générale	23,3	20,3	17,1
Individuelle circulation	21,8	64,6	50,6
Collective	42,3	49,4	36,1
Autres	12,6	40,4	42,5

## 8.2. Soins de santé : plus d'incapacités, accalmie en hospitalisation

### 8.2.1. Hospitalisation

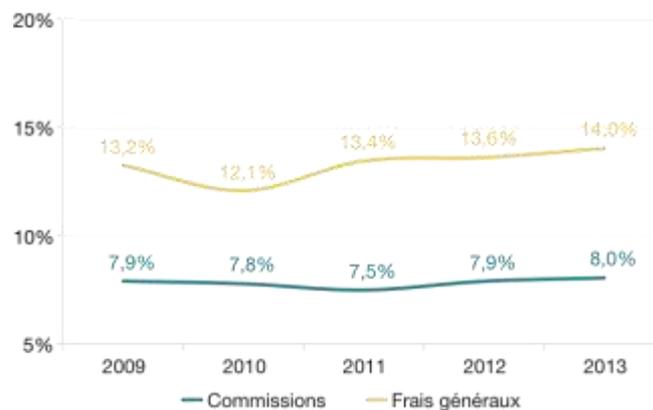
#### Primes et accessoires

(en millions d'euros)



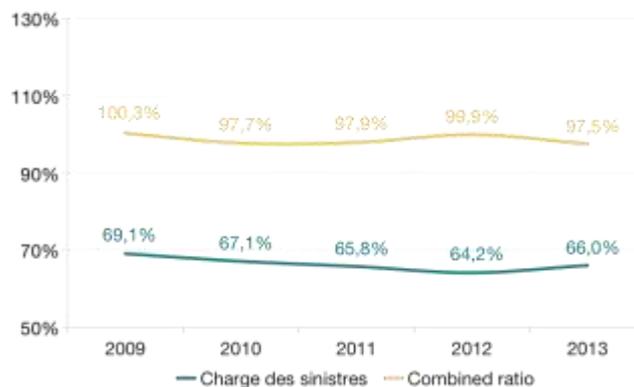
#### Ratios d'exploitation

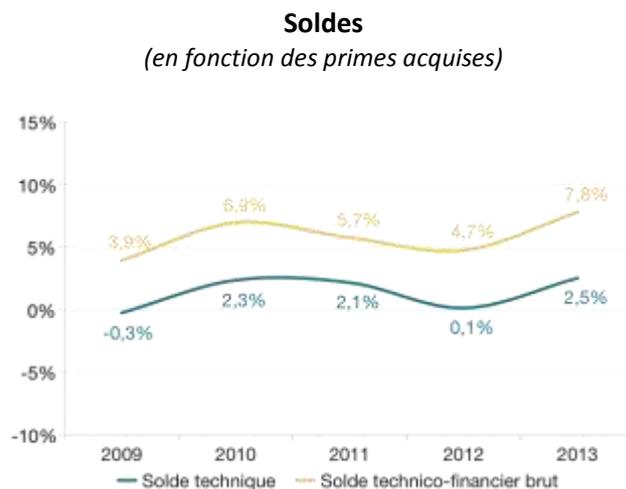
(en fonction des primes acquises)



#### Charge des sinistres et combined ratio

(en fonction des primes acquises)





Alors que l'encaissement de l'assurance soins de santé a enregistré une progression annuelle de plus de 6 % au cours de la période 2008-2011, sa croissance reste limitée en 2012 et 2013 à respectivement 3,0 % et 3,6 %.

Sur les 1.080,5 millions d'euros d'encaissement en 2013, 44 % concernent les contrats individuels et 56 % les contrats collectifs. L'encaissement des assurances individuelles croît de 3,2 % en 2013 et celui des assurances collectives de 4,0 %. La croissance de cet encaissement résulte, d'une part, de l'augmentation du nombre de contrats et, de l'autre, de la hausse de la prime moyenne.

Si le ratio sinistres à primes (hors frais internes et provisions pour vieillissement) avait encore augmenté de 1,6 point de pourcentage en 2008 pour atteindre 75,0 %, il a diminué chaque année au cours de la période 2009-2012 pour s'établir à 64,2 % en 2012. Cette baisse s'explique en partie par la suppression des suppléments de chambre pour les chambres doubles depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010. En 2013, le ratio sinistres à primes remonte de 1,8 point de pourcentage pour s'élever à 66,0 %.

Les provisions pour vieillissement en fonction des primes acquises augmentent en 2013 dans une mesure moindre qu'en 2012. Le solde technique relatif s'accroît de ce fait de 2,4 points de pourcentage.

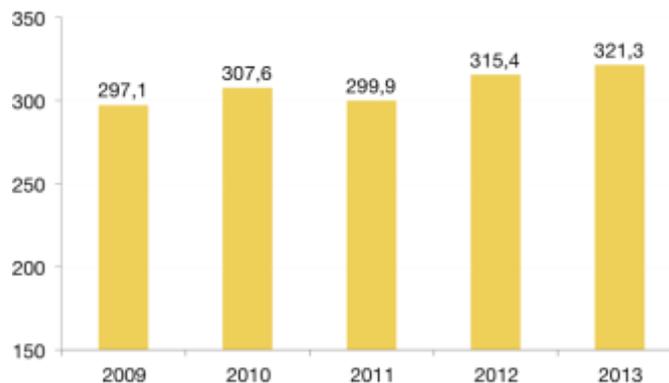
Durant la période 2003-2008, **l'assurance soins de santé individuelle** n'a présenté un solde légèrement positif, 1,0 % des primes acquises, qu'en 2006. De 2009 à 2011 inclus, les résultats étaient positifs, mais en 2012, une perte de 1,1 % des primes acquises a de nouveau été constatée. En 2013, ce produit est à nouveau bénéficiaire, le résultat s'établissant à 9,6 % des primes acquises.

Pour la première fois depuis 1999, **l'assurance soins de santé collective** a enregistré en 2007 un résultat positif (0,5 % des primes acquises). L'année 2008 s'était à nouveau soldée par un déficit de 4,5 % des primes acquises. Au cours de la période 2009-2013, les résultats ont été positifs. Le résultat relatif a connu une progression annuelle durant la période 2009-2012, passant de 2,8 % en 2009 à 9,3 % en 2012. En 2013, le résultat retombe à 6,3 % des primes acquises.

## 8.2.2 Revenu garanti

### Primes et accessoires

(en millions d'euros)



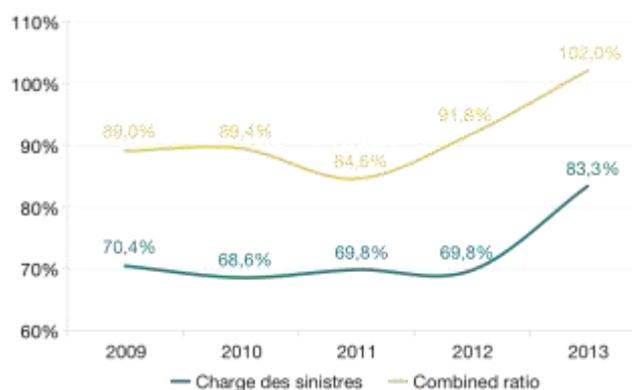
### Ratios d'exploitation

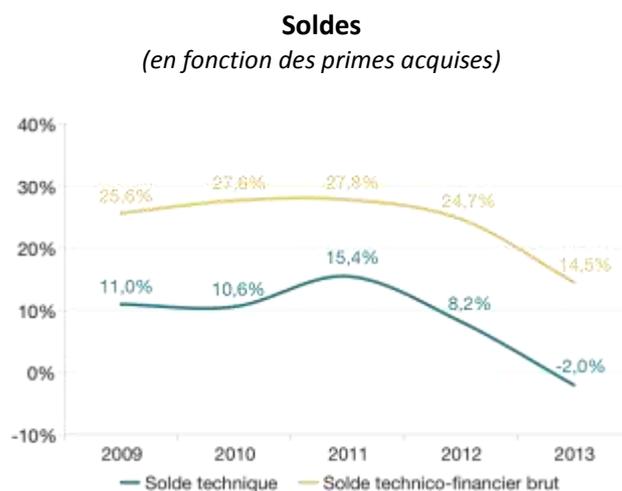
(en fonction des primes acquises)



### Charge des sinistres et combined ratio

(en fonction des primes acquises)





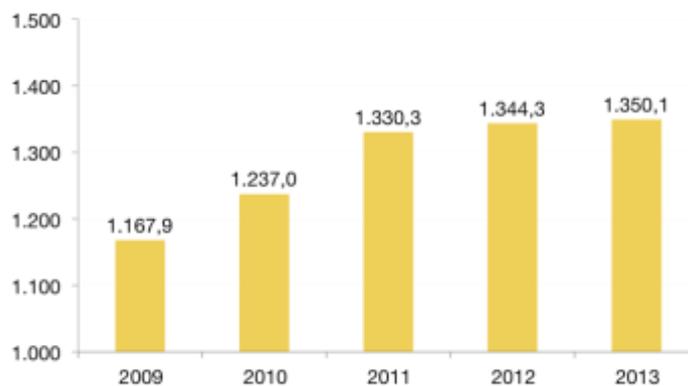
L'encaissement progresse à nouveau en 2012 et 2013 de respectivement 5,2 % et 1,9 % pour s'établir à 321,3 millions d'euros en 2013. Quelque 35 % de cet encaissement concernent les contrats individuels et 65 % les contrats collectifs. En 2013, l'encaissement des assurances individuelles augmente de 0,8 % alors que celui des assurances collectives est en hausse de 2,5 %.

De 2008 à 2012, le ratio sinistres à primes est resté relativement bien sous contrôle pour s'élever à quelque 70 %. En 2013, les prestations en fonction des primes acquises affichent une courbe légèrement croissante, mais les provisions relatives augmentent considérablement. Afin de faire face à la hausse de la fréquence des sinistres et à une augmentation de la durée supposée des sinistres, un certain nombre d'entreprises ont adapté leurs provisions en 2013. Il en résulte que le solde technique devient négatif en 2013.

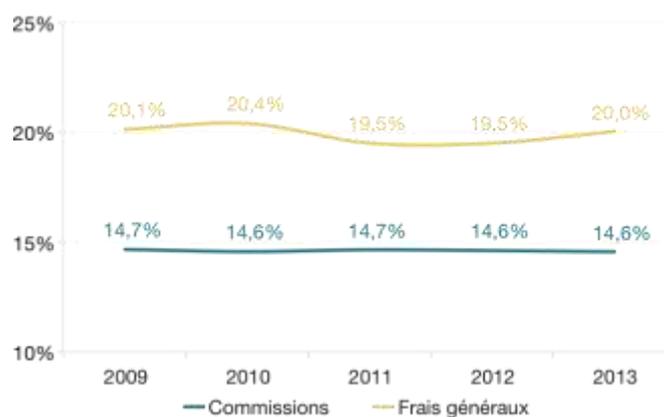
Les assurances individuelles revenu garanti présentent en 2013 un solde technico-financier brut de 8,8 % des primes acquises (contre 19,3 % en 2012). S'agissant des assurances collectives, ce solde atteint 17,5 % des primes acquises (contre 27,4 % en 2012).

### 8.3. Corps de véhicules : le rétablissement se poursuit

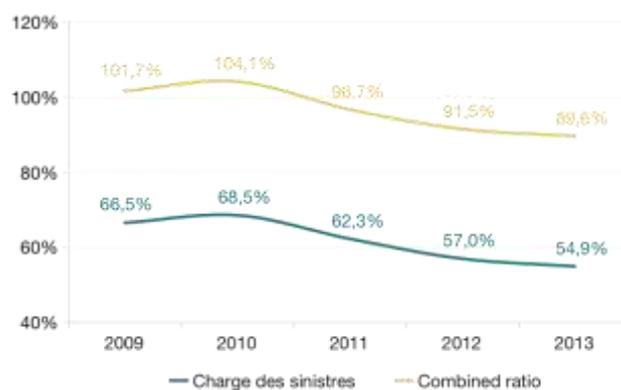
#### Primes et accessoires (en millions d'euros)



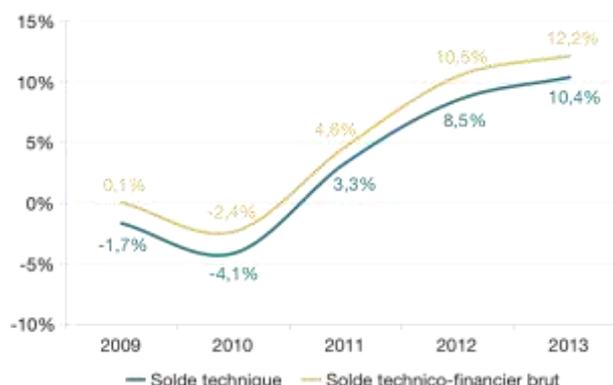
#### Ratios d'exploitation (en fonction des primes acquises)



#### Charge des sinistres et combined ratio (en fonction des primes acquises)



### Soldes (en fonction des primes acquises)



Des majorations tarifaires pour faire face aux résultats techniques négatifs de 2009 et 2010 et l'augmentation du nombre de voitures neuves immatriculées en 2010 (+15 %) et en 2011 (+4,5 %) ont abouti à une hausse de 13,9 % de l'encaissement de la branche corps de véhicules entre 2009 et 2011. Avec le recul du nombre de voitures neuves immatriculées en 2012 (-15 %) et le statu quo en 2013, l'encaissement est resté pratiquement stable de 2011 à 2013.

Près de 86 % de cet encaissement concernent la couverture des véhicules pour tourisme et affaires. L'encaissement de cette catégorie de véhicules progresse de 0,5 % en 2013.

Ces dernières années, plusieurs entreprises d'assurances sont revenues sur leur décision de promouvoir des produits prévoyant un régime de franchise très favorable. Durant la période 2010-2013, le ratio sinistres à primes a connu de ce fait à nouveau une évolution positive pour diminuer de 13,6 points de pourcentage à 54,9 % en 2013.

Si en 2009 et 2010, la branche était techniquement déficitaire, la tendance à la baisse du ratio sinistres à primes, couplée au niveau relativement constant des commissions et des frais généraux relatifs, donne lieu à une amélioration du solde technique relatif qui s'établit à 10,4 % en 2013. Comme les sinistres se règlent relativement vite dans cette branche, les produits des placements restent limités. En 2013, on enregistre ainsi un bénéfice de 12,2 % des primes acquises.

En 2013, on constate pour la septième année d'affilée un déficit pour la catégorie « dégâts matériels tourisme et affaires ».

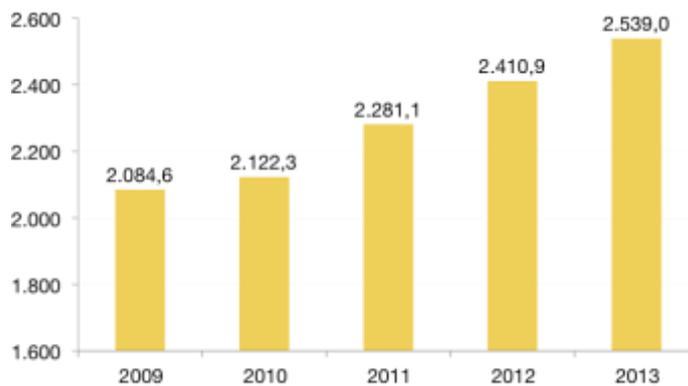
Les résultats concernant les assurances contre le vol sont restés ces dernières années très positifs pour toutes les catégories de véhicules. Ce constat s'inscrit dans le droit fil de la baisse enregistrée par la Police fédérale du nombre de « vols de voitures » et de « vols dans ou à une voiture ».

Produit	% encaissement	Solde technico-financier brut en fonction des primes acquises pour 2013 (en %)		
		Dégâts matériels	Vol	Autres
Tourisme et affaires	86,3	-5,4	53,4	18,0
Transport de choses MMA ≤ 3,5 T	7,6	-0,8	52,5	13,6
Transport de choses MMA > 3,5 T	5,1	24,9	44,6	44,6

## 8.4. Incendie : troisième année de résultats techniques positifs

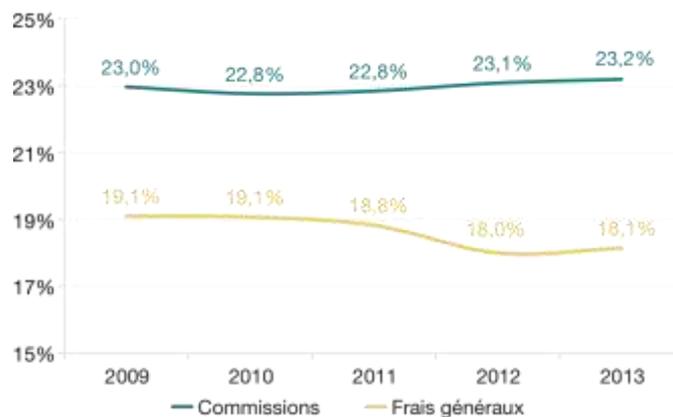
### Primes et accessoires

(en millions d'euros)



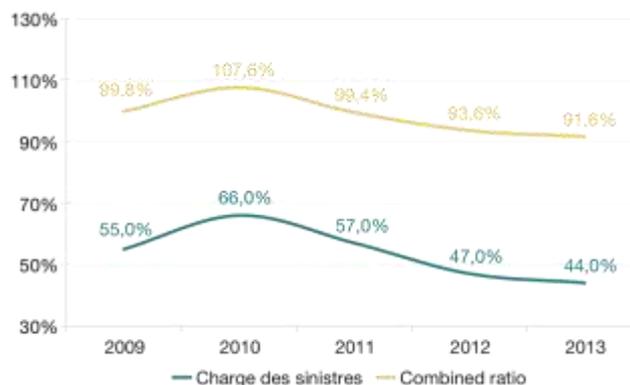
### Ratios d'exploitation

(en fonction des primes acquises)

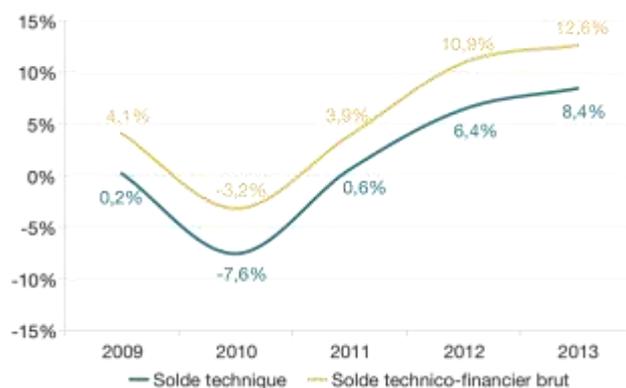


### Charge des sinistres et combined ratio

(en fonction des primes acquises)



### Soldes (en fonction des primes acquises)



Au cours de la période 2010-2013, l'encaissement de la branche incendie a progressé de près de 20 %.

L'encaissement de la catégorie habitations augmente de 6,0 % en 2013. La prime moyenne (hors taxes), définie comme l'encaissement divisé par le nombre de risques, augmente de 5,4 %, passant à 304 euros en 2013.

L'année 2010 s'est caractérisée par une sinistralité élevée due à des tempêtes et des inondations. La charge des sinistres (hors frais internes et provisions pour égalisation) en fonction des primes acquises a augmenté à l'époque de 11 points de pourcentage par rapport à 2009. Lors des deux années qui ont suivi, la sinistralité a baissé de manière considérable en raison, d'une part, de tempêtes et d'inondations de moins grande ampleur et, d'autre part, des adaptations tarifaires. En 2013, le ratio sinistres à primes atteint 44,0 % et demeure ainsi à un niveau comparable à celui de 2012.

#### Tempêtes et inondations en 2011, 2012 & 2013 (situation 31/12)

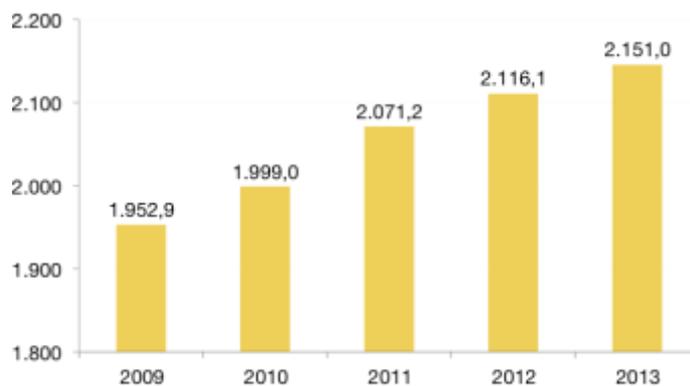
		Nombre de sinistres	Charge totale des sinistres	Coût moyen d'un sinistre
<b>Total 2013</b>	Tempête	39.151	75,2 millions d'euros	1.921 euros
	Inondation	6.455	16,9 millions d'euros	2.632 euros
<b>Total 2012</b>	Tempête	39.246	64,4 millions d'euros	1.641 euros
	Inondation	7.995	28,3 millions d'euros	3.534 euros
<b>Total 2011</b>	Tempête	41.950	93,9 millions d'euros	2.239 euros
	Inondation	22.114	86,1 millions d'euros	3.894 euros

#### Les principales tempêtes et inondations de ces dernières années

		Nombre de sinistres	Charge totale des sinistres	Coût moyen d'un sinistre
3 - 5 janvier 2012	Tempête	29.002	45,8 millions d'euros	1.579 euros
10 - 19 novembre 2010	Tempête	4.926	8,1 millions d'euros	1.643 euros
	Inondation	9.279	75,5 millions d'euros	8.135 euros
14 juillet 2010	Tempête	45.800	141,7 millions d'euros	3.090 euros
28 février 2010	Tempête	36.500	52,5 millions d'euros	1.440 euros
25 - 26 mai 2009	Tempête	34.500	74,1 millions d'euros	2.150 euros
18 - 19 janvier 2007	Tempête	155.500	213,1 millions d'euros	1.370 euros

## 8.5. RC Auto: relèvement des provisions suite à l'adoption du tableau indicatif

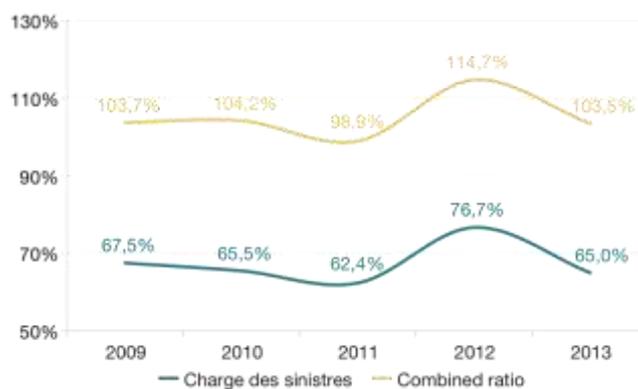
### Primes et accessoires (en millions d'euros)

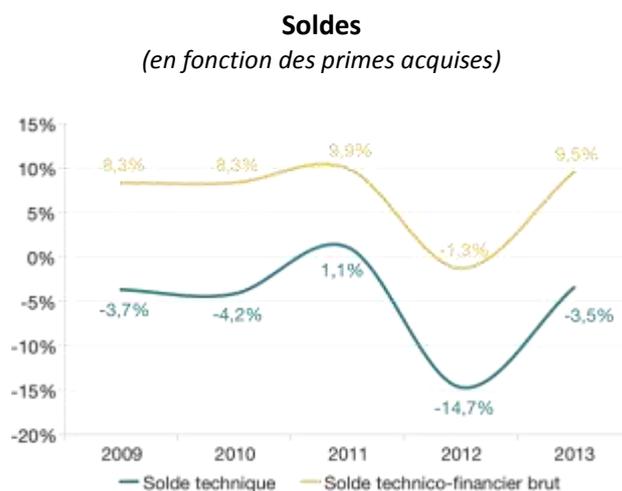


### Ratios d'exploitation (en fonction des primes acquises)



### Charge des sinistres et combined ratio (en fonction des primes acquises)





Au cours de la période 2009-2013, l'encaissement a de nouveau progressé de 10,1 %. Comme le parc automobile s'est étendu de 6,1 % durant cette période, l'encaissement moyen par véhicule progresse de 3,9 % entre 2009 et 2013 pour s'établir à 308 euros en 2013.

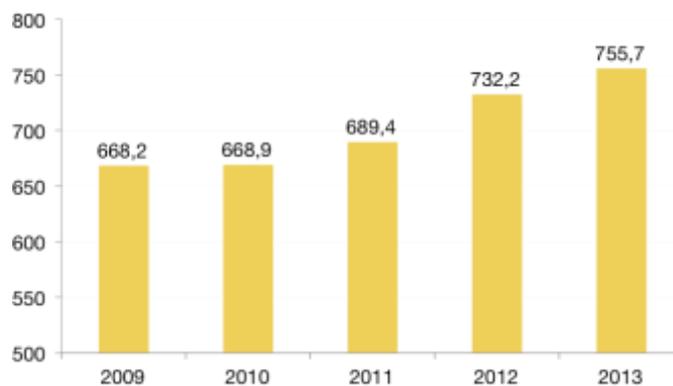
De 2006 à 2010, la fréquence des sinistres en RC auto a augmenté légèrement chaque année pour passer de 6,86 % à 7,17 %. Grâce aux meilleures conditions climatiques et à l'attention accrue pour la sécurité routière, la fréquence des sinistres a diminué pendant la période 2011-2013 et s'élève à 6,37 % en 2013.

En 2008 et 2012, le ratio sinistres à primes (hors frais internes) s'établissait à respectivement 71,5 % et 76,7 %, alors que pour la période intermédiaire et 2013, il oscille autour de 65 %. Le ratio sinistres à primes plus élevé en 2008 et 2012 résulte d'une augmentation des provisions appliquée par la majorité des entreprises, notamment pour tenir compte des modifications intervenues dans le tableau indicatif et afin de pouvoir satisfaire à leurs obligations dans le futur.

Catégorie	% encaissement	Solde technico-financier brut en fonction des primes acquises (en %)	
		2012	2013
Tourisme et affaires	77,4	-2,9	10,6
Deux-roues	3,6	34,3	36,6
Transport de choses MMA ≤ 3,5 T	10,2	7,4	2,8
Transport de choses MMA > 3,5 T	7,7	2,3	-3,6

## 8.6. RC Générale : chaque produit renoue avec la croissance

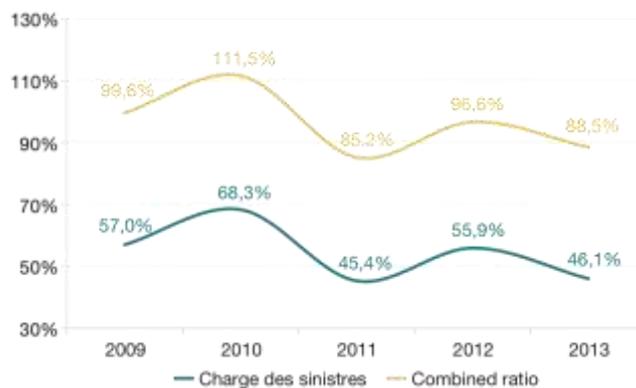
### Primes et accessoires (en millions d'euros)



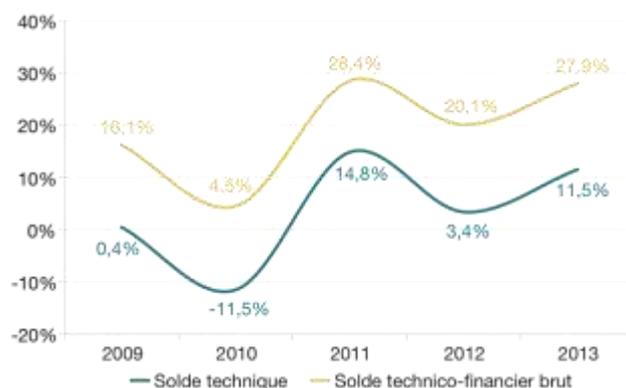
### Ratios d'exploitation (en fonction des primes acquises)



### Charge des sinistres et combined ratio (en fonction des primes acquises)



### Soldes (en fonction des primes acquises)



L'encaissement de la branche RC générale progresse de 3,2 % en 2013 pour s'établir à 755,7 millions d'euros. Ces dernières années, les encaissements des produits sous-jacents ont connu toutefois une évolution fort contrastée.

En raison de la crise économique persistante, l'encaissement de la « RC exploitation et après livraison » a reculé de 6,9 % au cours de la période 2008-2011. En 2012 et 2013, cet encaissement augmente à nouveau de respectivement 9,0 % et 2,1 %. L'encaissement pour la « RC professionnelle » a baissé durant la période 2009-2011 de 5,6 %, mais renoue en 2012 et 2013 avec la croissance à raison de respectivement 4,2 % et 4,6 %.

Les encaissements relatifs à la « RC vie privée » et aux « autres RC » ont peu à peu augmenté au cours de ces dernières années. En 2013, les progressions s'établissent à respectivement 3,9 % et 4,0 %. En ce qui concerne la « RC lieux publics », l'encaissement demeure relativement stable ces dernières années (+0,2 % en 2011, -0,9 % en 2012 et 1,3 % en 2013).

Globalement, la charge des sinistres (hors frais internes et provisions pour égalisation) en fonction des primes acquises connaît une évolution positive pour la période 2008-2013. Alors qu'il se situait à 73,1 % en 2008, le ratio sinistres à primes s'élève à environ 46 % en 2011 et 2013. Les modifications apportées au tableau indicatif en 2012 ont également un certain impact sur cette branche.

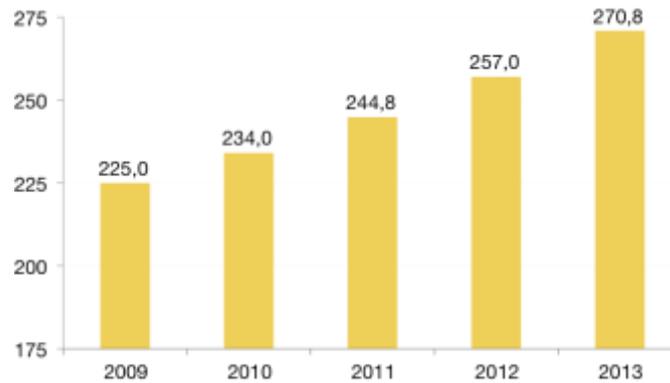
La RC générale englobe un certain nombre de produits d'assurance pour lesquels la période de règlement des sinistres est longue. Par conséquent, le résultat final de ces activités d'assurance dépend dans une large mesure des produits des placements. En 2013, les produits des placements s'élèvent à 16,4 % des primes acquises. Le résultat final enregistré s'élève dès lors à 27,9 % des primes acquises.

Produit	% encaissement	Solde technico-financier brut en fonction des primes acquises (en %)	
		2012	2013
RC vie privée	25,4	18,2	18,8
RC exploitation et après livraison	45,4	13,6	32,7
RC professionnelle	21,6	47,4	11,2
RC lieux publics	1,3	73,5	60,3
Autres RC	6,3	-5,5	64,8

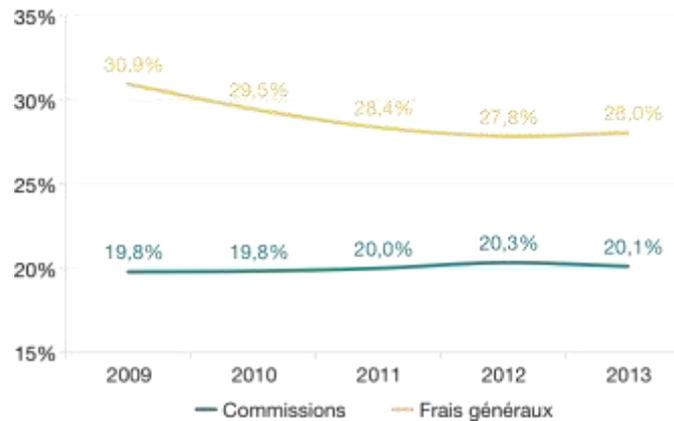
## 8.7. Protection juridique : l'effet de la TVA affecte les soldes

### 8.7.1. Protection juridique véhicules

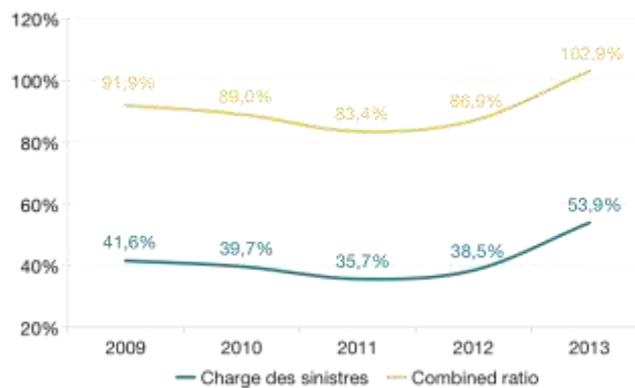
**Primes et accessoires**  
(en millions d'euros)



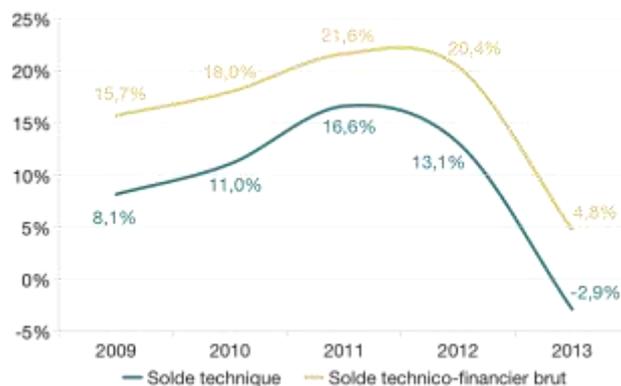
**Ratios d'exploitation**  
(en fonction des primes acquises)



**Charge des sinistres et combined ratio**  
(en fonction des primes acquises)



### Soldes (en fonction des primes acquises)



En 2013, l'encaissement de la « protection juridique véhicules » progresse de 5,4 %. La prime moyenne (hors taxes) s'élève à 42,2 euros en 2013 contre 40,6 euros en 2012. La croissance de l'encaissement est le résultat de hausses de primes et de la souscription de nouveaux contrats.

Au cours de la période 2009-2013, l'encaissement de la « protection juridique véhicules » a progressé de quelque 20 %.

Les frais généraux atteignent 28,0 % des primes acquises en 2013, un niveau comparable à celui de 2011 et 2012, et inférieur de quelque 3 points de pourcentage à celui observé en 2009. Les commissions s'élèvent ces dernières années à environ 20 % des primes acquises.

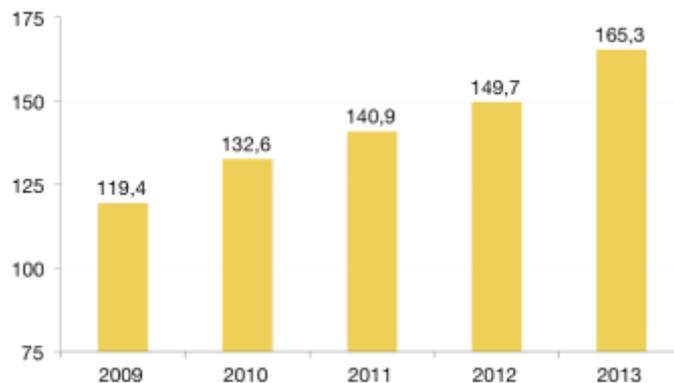
Au cours de la période 2009-2012, la charge des sinistres (hors frais internes) de la « protection juridique véhicules » s'est élevée à moins de 45 % des primes acquises. En raison d'une hausse considérable des provisions en 2012 par rapport à 2013, le ratio sinistres à primes augmente de 15,4 points de pourcentage en 2013 pour s'établir à 53,9 %. L'augmentation des provisions résulte pour une grande part de l'introduction de la TVA sur les honoraires des avocats à partir du 1er janvier 2014. Cette modification de la loi a en effet également une incidence sur les sinistres non clôturés du passé.

Avec la hausse du ratio sinistres à primes, la « protection juridique véhicules » enregistre en 2013 un solde technique négatif de -2,9 % des primes acquises. Compte tenu des produits des placements nets (7,7 % des primes acquises), on obtient pour 2013 un solde technico-financier brut positif de 4,8 % des primes acquises.

## 8.7.2. Protection juridique autre

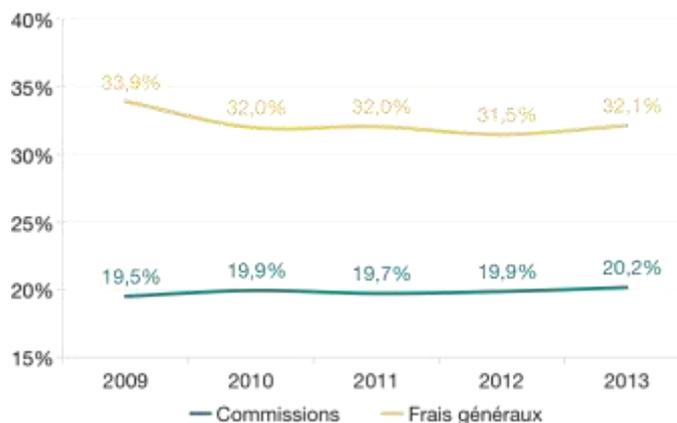
### Primes et accessoires

(en millions d'euros)



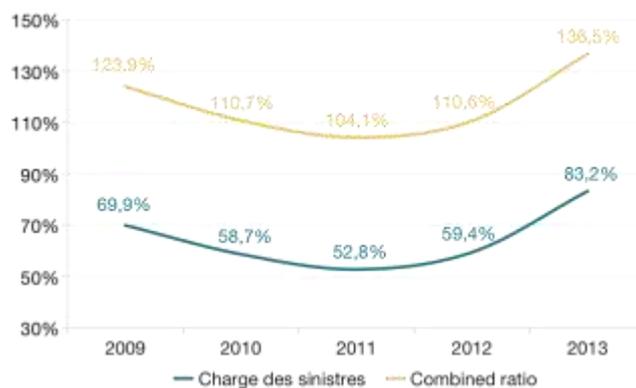
### Ratios d'exploitation

(en fonction des primes acquises)

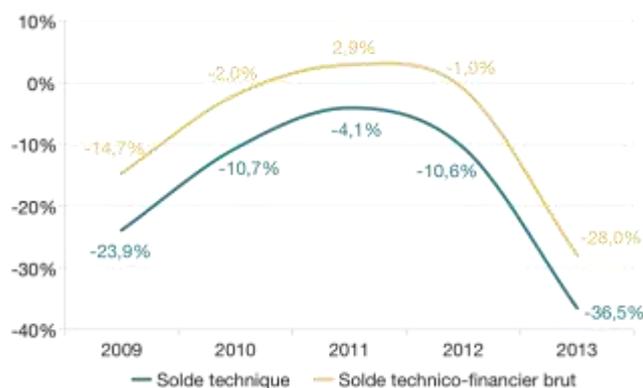


### Charge des sinistres et combined ratio

(en fonction des primes acquises)



### Soldes (en fonction des primes acquises)



L'encaissement de la « protection juridique autre que véhicules » s'accroît de 10,4 % en 2013. Au cours de la période 2009-2013, cet encaissement a augmenté de 38 %, soit l'une des croissances les plus rapides en non-vie.

Quelque 77 % de cet encaissement concernent l'assurance protection juridique vie privée. Les 23 % restants se rapportent à la protection juridique des entreprises.

Le nombre de contrats d'assurance protection juridique vie privée est en hausse de 0,8 % en 2013, alors que la prime moyenne augmente de 11,6 % pour s'élever à 21,6 euros.

Pour la protection juridique des entreprises, le nombre de contrats croît de 2,8 % en 2013. La prime moyenne augmente de 4,8 % et s'établit à 35,9 euros en 2013.

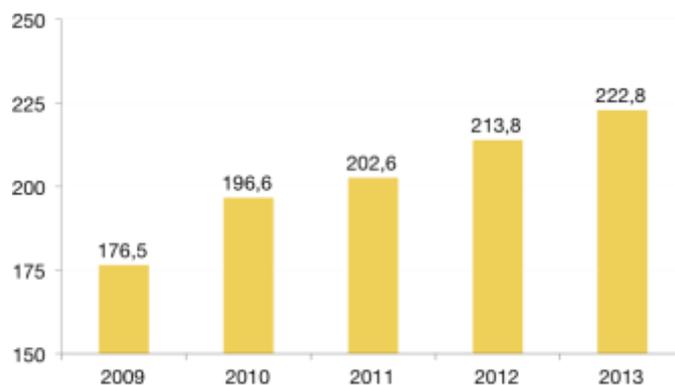
L'évolution de la charge des sinistres (hors frais internes) en fonction des primes acquises au cours de la période 2009-2011 résulte pour l'essentiel de celle des provisions.

L'assurance protection juridique subit les effets de l'introduction de la TVA sur les honoraires des avocats à partir du 1er janvier 2014. Cette modification de la loi a également une incidence sur les sinistres non clôturés du passé.

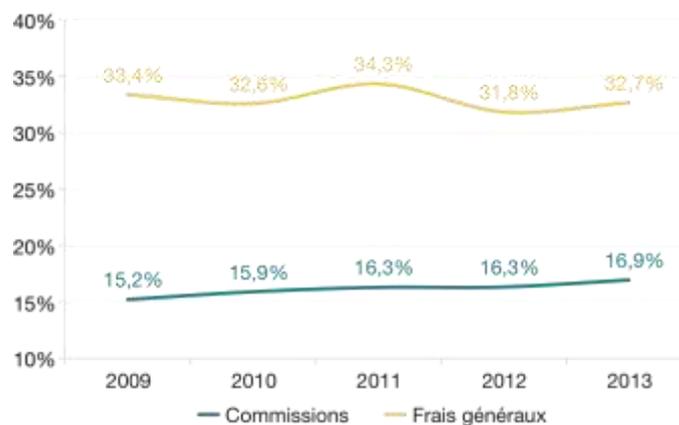
Avec la forte augmentation de la charge des sinistres, la « protection juridique autre que véhicules » enregistre un résultat technique nettement négatif de -36,5 % des primes acquises.

## 8.8. Assistance : un potentiel plus grand que la croissance

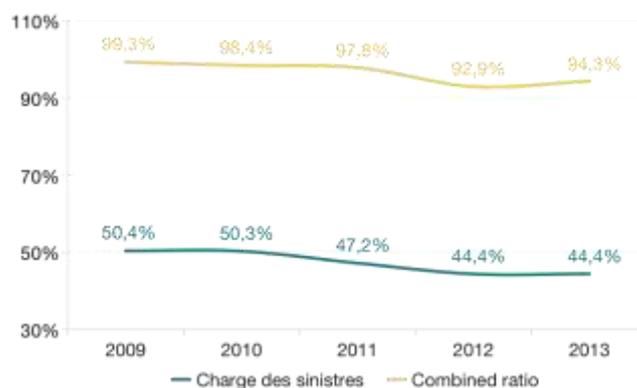
### Primes et accessoires (en millions d'euros)



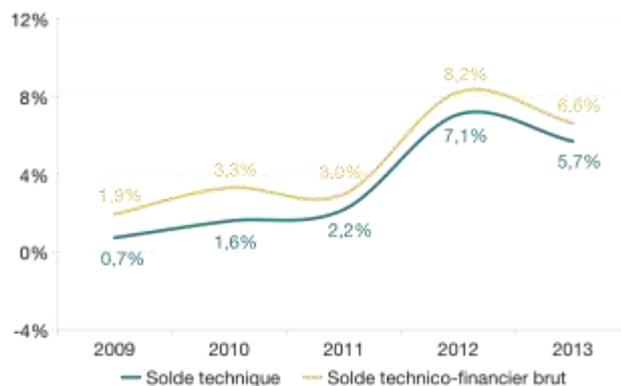
### Ratios d'exploitation (en fonction des primes acquises)



### Charge des sinistres et combined ratio (en fonction des primes acquises)



### Soldes (en fonction des primes acquises)



L'encaissement de la branche assistance progresse de 4,2 % en 2013. Il a même augmenté de 26 % au cours de la période 2009–2013.

Le développement de services offrant aide et conseils aux assurés, qu'ils soient en voyage ou chez eux, explique en partie la progression de l'encaissement observée durant ces dernières années. En ce qui concerne les services à domicile, on notera plus particulièrement l'assistance aux personnes malades et handicapées ainsi que l'assistance technique en cas de problèmes d'ordre domestique (par exemple au niveau de l'installation de chauffage, de l'installation électrique ou des conduites d'eau).

Une autre raison de la hausse de l'encaissement est le développement et la vente de produits d'assurance plus étendus pour satisfaire aux exigences et besoins du client (par exemple en assurance assistance voyage, pas de limite d'âge et introduction de la couverture de maladies préexistantes, ainsi que extension de la notion de « personnes assurées »).

Les rudes mois d'hiver de 2009 et de 2010 ont entraîné une hausse du nombre de dossiers d'assistance technique (non médicale) et constituent l'une des causes des ratios sinistres à primes plus élevés pour ces années-là.